



eau
métropole
ROUENNORMANDIE



RAPPORT ANNUEL 2021
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE



métropole
ROUENNORMANDIE

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



ID : 076-200023414-20221116-C2022_0664-DE

Sommaire

I. PRESENTATION GENERALE EAU DE LA METROPOLE-ROUEN-NORMANDIE	3
1 - Les Chiffres Clés et Faits Marquants	3
2 - Mode de gestion et d'organisation des services de l'Eau de la Métropole-Rouen-Normandie au 1^{er} janvier 2021	6
3 - Indicateurs financiers de la Métropole-Rouen-Normandie en 2021	9
1 - Structure budgétaire	9
2 - Recettes et charges du service	9
3 - Indicateurs financiers	10
4 - Facturation et Prix de l'Eau	10
4 - Ressources en eau - Production et zones de distribution	11
1 - Les ressources	11
2 - Qualité des eaux distribuées	16
3 - Préservation de la ressource - Études	17
5 - Exploitation - Caractéristiques techniques	25
1 - Indicateurs techniques	25
2 - Patrimoine	29
6 - Gestion clientèle abonnés	32
1 - Abonnés	32
2 - Volumes consommés	32
3 - Indicateurs de performances	33
7 - Programme de travaux réalisés sur le territoire de la Métropole en 2021	35
II. PRESENTATION PAR SERVICE	37
1 - Service exploité directement par la Métropole - Secteur Rouen-Elbeuf	37
1 - Présentation du service	37
2 - Indicateurs techniques	38
3 - Données clientèle - abonnés	40
4 - Qualité de l'eau	40
5 - Indicateurs de performance	42
2 - Contrat d'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur Nord-Ouest 2021	43
1 - Présentation du service	43
2 - Indicateurs techniques	44
3 - Données clientèle - abonnés	46
4 - Qualité de l'eau	46
5 - Indicateurs de performance	48
6 - Indicateurs financiers	49

III. ANNEXES

	50
Annexe 1 : Synthèse des données 2021 par commune	51
Annexe 2 : Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Agence Régionale de Santé (ARS)	54
Régie secteur Rouen : Rouen La Jatte	54
Régie secteur Rouen : Rouen Grand Mare Châtelet	55
Régie secteur Rouen : Rouen Bas de ville	56
Régie secteur Rouen : Darnétal	57
Régie secteur Rouen : Fontaine-sous-Préaux	58
Régie secteur Rouen : Montmain	59
Régie secteur Rouen : Plateau Est Franqueville	60
Régie secteur Rouen : Plateau Est Neuville	61
Régie secteur Rouen : Roncherolles sur le Vivier	62
Régie secteur Rouen : St Aubin-Épinay BS	63
Régie secteur Rouen : St Jacques-sur-Darnétal Épinay HS	64
Régie secteur Rouen : St Léger du Bourg Denis	65
Régie secteur Rouen : St Martin du Vivier	66
Régie secteur Rouen : Grand-Quevilly	67
Régie secteur Rouen : Oissel	68
Régie secteur Rouen : Banlieue Sud de Rouen	69
Régie secteur Rouen : Grand Couronne - Moulineaux	70
Régie secteur Rouen : La Maison Brulée	71
Régie secteur Elbeuf : Caudebec-lès-Elbeuf	72
Régie secteur Elbeuf : Elbeuf Buquet	73
Régie secteur Elbeuf : Elbeuf Est	74
Régie secteur Elbeuf : Elbeuf Ouest	75
Régie secteur Elbeuf : Freneuse	76
Régie secteur Elbeuf : Orival	77
Régie secteur Elbeuf : St Aubin-lès-Elbeuf	78
Régie secteur Elbeuf : St Pierre-lès-Elbeuf	79
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : St Martin de Boscherville	80
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Sahurs	81
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Bardouville	82
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Yville sur Seine	83
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Le Trait	84
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Jumièges	85
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Saint Paër	86
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Duclair	87
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Yainville	88
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Déville lès Rouen	89
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Maromme Mélange	90
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Maromme Usine de traitement	91
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Houppeville	92
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Malaunay - Le Houlme	93
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Hénouville Métropole	94
Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia : Isneauville	95
Annexe 3 : Délibérations et Programme de travaux sur le territoire de la Métropole en 2022	96
Annexe 4 : Glossaire	102

Présentation Générale EAU de la Métropole-Rouen-Normandie

1 - Les Chiffres Clés et Faits Marquants

❖ Chiffres Clés

Nombre d'abonnés : 206 378 pour 501 511 habitants (estimation sur la base des données population totale INSEE 2019), y compris les habitants desservis par EAU de la Métropole Rouen Normandie résidant sur la commune de Quincampoix (hameau de la Muette).

Volumes consommés autorisés : 26 027 289 m³/an, soit 71 308 m³/jour en augmentation de 1,6%

Volumes distribués : 31 186 781 m³/an soit 85 443 m³/jour en diminution de 1,8%

27 ressources (champ captant) pour une capacité totale théorique de production de 215 520 m³/jour dont 7 usines de traitement

92 réservoirs pour une capacité globale de 124 660 m³, et 9 cuves d'eaux traitées en sortie usine d'une capacité globale de 11 720 m³

2 927 km de réseau en service (hors branchements)

Rendement du réseau 83,81% en augmentation de 2,7 points

Indice linéaire de perte ILP : 4,83 m³/km/jour en progrès de 14,5%

Qualité des eaux distribuées en 2021 :

- **Paramètres bactériologiques : 100,00% des prélèvements conformes**
- **Paramètres physico-chimiques : 98,92% des prélèvements conformes**

❖ Faits Marquants

- Démarrage de la nouvelle Prestation de Service sur le secteur Nord-Ouest de la MRN (PSNO21) – attributaire Veolia Eau, le 1er janvier 2021.
- Poursuite de l'étude de recensement des conduites en PVC et établissement d'un programme de contrôle CVM (chlorure de vinyle monomère) pour priorisation des renouvellements canalisation PVC (polychlorure de vinyle).
 - Réalisation de 15 opérations en 2021, soit 3,7 km de réseaux renouvelés.
 - Dans le cadre de cette étude, mise en évidence de tronçons relarguant du CVM et déclaration de non-conformité entraînant une restriction d'usage pour 32 abonnés (x habitants) sur la commune de Saint-Pierre-de-Manneville – chemin de Talbot, chaussée de Caumont (programmation des travaux en 2022).
- Finalisation de la phase 1 de l'interconnexion Yainville–Duclair (pose de 5,75 km de canalisations et réalisation d'une station de surpression), mise en service en novembre 2021.
- Etude en cours pour la phase 2 consistant à renforcer les capacités de pompage du forage de Yainville (en conformité avec la DUP) et du réseau de refoulement entre le forage et le réservoir sur tour, en coordination avec la voirie.
- Réalisation de l'interconnexion Canteleu-Quevillon, dans le cadre de la dérogation sur le captage de Quevillon (Triazines) – Marché de travaux attribué en 2020 (4,5 km de canalisation) – Démarrage des travaux en 2021 et mise en service en février 2022.

- Préparation des travaux d'extension TEOR T5, intégration des besoins AEP dans la MOE externe voirie.
- Action sur le renouvellement de réseaux : avec rationalisation : 0,7 % (y compris grands projets métropole et Défense Extérieur Contre l'Incendie (DECI)).
- Usine de la Jatte Rouen – Renouvellement de l'unité de traitement par ultrafiltration – Réalisation des travaux de mai à octobre 2021 – mise en service octobre 2021.
- Usine du Mont-Duvé Elbeuf – Attribution du Marché de Maitrise d'Œuvre, pour la réhabilitation reconstruction de l'unité de traitement.
- Attribution marché de travaux Station de pompage de Saint-Pierre-lès-Elbeuf (sécurisation de l'alimentation en eau).
- Travaux de réhabilitation des étanchéités des réservoirs Champ de Courses à Saint-Etienne-du-Rouvray (réseau Rouen), réservoir Saint Cyr à Elbeuf (par cuvelage PEHD + désamiantage).
- Travaux d'isolation et d'étanchéité extérieure des réservoirs de l'usine de Maromme.
- Attribution marché de travaux de réhabilitation du réservoir Paul Doumer à Saint-Aubin-lès-Elbeuf.
- Réservoir Maryse Bastié à Saint-Etienne-du-Rouvray – Réalisation des travaux de renouvellement de la canalisation d'alimentation diamètre 350mm et création regard de comptage débitmètre.
- Marché de réhabilitation GC des filtres sable Maromme (1 filtre/an).
- Poursuite de la convention de partenariat technico financière avec le syndicat des bassins versants Cailly-Aubette-Robec.
- Lancement d'une étude de stratégie foncière du Grand Cycle de l'Eau dont la protection de la ressource en eau.
- Rédaction d'une stratégie de protection de la ressource en eau sur les ressources de Moulineaux, Les Ecameaux et Orival 2021-2024.
- Poursuite du suivi complémentaire de la qualité des eaux brutes captées à Quevillon et Oissel (Les Cateliers), et lancement des études des Bassins d'Alimentation de ces Captages.
- Mise en œuvre du programme d'actions agricoles suite à la délimitation de la Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation du Captage de Jumièges (ZPAAC) par arrêté préfectoral du 20/12/2019.
- Poursuite de la mise en œuvre des programmes d'action de protection des captages de Moulineaux, Ecameaux et Orival, dans le cadre d'une convention avec le Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau Neubourg (67 000€TTC), dont aménagement de la bétairie de la Louveterie.
- Convention de recherche et développement partagés relative au modèle mathématique de gestion des ressources en eau de l'hydro-système Seine-Craie-Alluvion sur les territoires de la Métropole Rouen Normandie et du Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec
 - Phase 1 terminée (collecte de données et d'investigations géologiques).
 - Phase 2 – signature juillet 2019 – démarrage au 15 février 2020.
 - La phase 2 couvre les volets construction d'un modèle géologique 3D, construction et calage du modèle hydrodynamique et simulations de scénarii.
 - Elaboration du modèle en cours avec le complément des éléments de connaissance obtenu par les forages d'essai de la recherche en eau pour rendu fin 2022.
- Convention de recherche et développement partagés relative à la recherche de ressources alternatives en EAU potable pour l'alimentation de la Métropole Rouen Normandie.
 - PHASE 2 – signature juillet 2019 – démarrage au 15 février 2020 - La durée prévisionnelle de réalisation : 3 ans.
 - Travaux de forages d'essai débutés en septembre 2021 pour poursuite jusqu'à mai 2022.



Nouvelle unité d'ultrafiltration – Usine de la Jatte ROUEN

2 - Mode de gestion et d'organisation des services de l'Eau de la Métropole-Rouen-Normandie au 1^{er} janvier 2021

Au 1^{er} janvier 2015, la Métropole-Rouen-Normandie – MRN – succède à la CREA.

Créée au 1^{er} janvier 2010, la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe – CREA – est née du regroupement de 4 communautés : la Communauté d'Agglomération d'Elbeuf Boucles de Seine (CAEBS) constituée de 10 communes, la Communauté d'Agglomération Rouennaise (CAR) constituée de 45 communes, la Communauté de Communes Seine-Austreberthe constituée de 14 communes et la Communauté de Communes du Trait-Yainville constituée de 2 communes.

Ces quatre communautés d'origine étaient constituées de 13 services AEP - Alimentation en Eau Potable - gérés selon différents modes d'exploitation. Certains de ces services ont été intégralement transférés à la CREA. C'est le cas pour les Syndicats dont toutes les communes d'origine sont membres de celle-ci. Les Syndicats dont seule une partie des communes a adhéré à la CREA ont été scindés.

En application de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, portant notamment sur l'organisation des Communautés d'Agglomération, les contrats de délégation conclus par toutes ces collectivités ont été transférés à la CREA, ils se sont poursuivis jusqu'à leur terme.

❖ Depuis janvier 2021, l'organisation des services est la suivante :

- 1 service Régie exploité directement par la Métropole – Service Rouen-Elbeuf (40 communes)
- 1 service exploité en Régie sous contrat de Prestation de Service (31 communes)
 - PS Nord-Ouest 2021 - titulaire Veolia Eau



Cette organisation est synthétisée dans le tableau et la carte ci-après

DIRECTION de l'EAU ROUEN-ELBEUF (Couperin)	
Régie Rouen-Elbeuf	PS Sect. Nord-Ouest 2021
	Veolia Eau
Amfreville-la-Mivoie	Moulineaux
Belbeuf	Oisiel
Bonsécours	Orival
Boos	Petit-Couronne
Caudebec-lès-Elbeuf	Petit-Quevilly
Cléon	Quèzeville-la-Poterie
Darnétal	Roncherolles-sur-le-Vivier
Elbeuf-sur-Seine	Rouen
Fontaine-sous-Préaux	Sotteville-lès-Rouen
Franqueville-St-Pierre	Sotteville-sous-le-Val
Freneuse	St-Aubin-Celloville
Gouy	St-Aubin-Epinay
Grand-Couronne	St-Aubin-lès-Elbeuf
Grand-Quevilly	St-Etienne-du-Rouray
La-Bouille	St-Jacques-sur-Darnétal
La-Londe	St-Léger-du-Bourg-Denis
La-Neuville-Chant-d'Oisiel	St-Martin-du-Vivier
Le-Mesnil-Esnard	St-Pierre-lès-Elbeuf
Les-Authieux-sur-le-Port-St-Ouen	Tourville-la-Rivière
Montmain	Ymare
	Anneville-Ambourville
	Bardouville
	Berville-sur-Seine
	Bihorel
	Bois-Guillaume
	Canteleu
	Déville-lès-Rouen
	Duclair
	Epinay-sur-Duclair
	Hautôt-sur-Seine
	Hénouville
	Houpeville
	Isneauville
	Jumièges
	Le-Houlme
	Le-Mesnil-sous-Jumièges
	Le-Trait
	Malaunay
	Maromme
	Mont-Saint-Aignan
	Notre-Dame-de-Bondeville
	Quevillon
	Quincampoix (ham. de la Muette)
	Sahurs
	St-Martin-de-Boscherville
	St-Martin-du-V. (ham. Mont Perreux)
	Saint-Paër
	St-Pierre-de-Manneville
	St-Pierre-de-Varengueville
	Ste-Marguerite-sur-Duclair
	Val-de-la-Haye
	Yainville
	Yville-sur-Seine

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

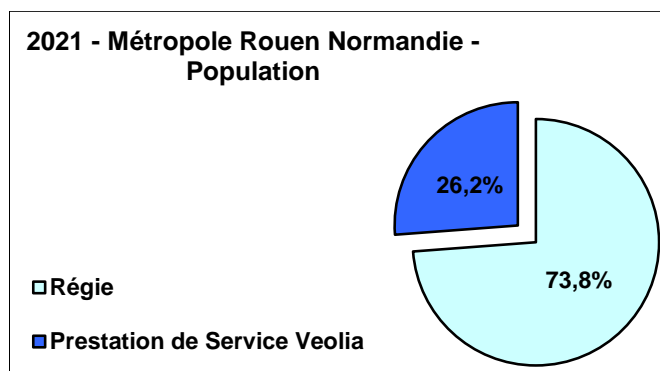
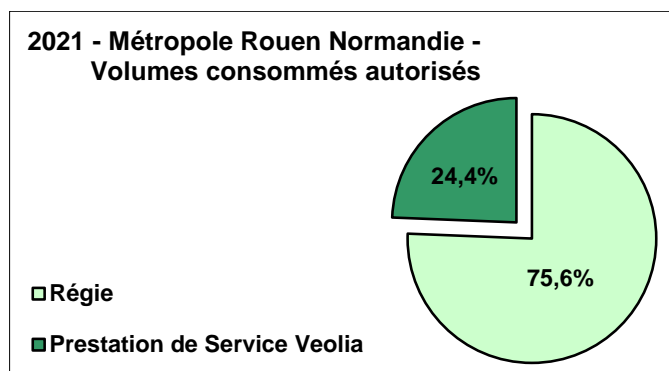
GESTION DE L'EAU au 1er Janvier 2021



-  REGIE ROUEN-ELBEUF EXPLOITEE DIRECTEMENT PAR LA METROPOLE
-  REGIE AVEC MARCHÉ DE PRESTATION VEOLIA EAU



En 2021 la régie Rouen-Elbeuf, exploité directement par la Métropole, assure l'alimentation en eau potable de 75,6% des volumes consommés autorisés et 75,6% des volumes consommés autorisés. Si on intègre la prestation de service, l'ensemble de la population, bénéficie des services et des prix fixés par délibération de la collectivité.



❖ Organisation de la Régie Rouen-Elbeuf, exploitée directement par la Métropole

La Direction Régies Eau-Assainissement de la Métropole Rouen Normandie est composée de 5 Directions Adjointes : Finances, Marchés, Administration ; Travaux neufs eau-assainissement ; Relation aux usagers, Ressources humaines de proximité ; Exploitation assainissement ; Exploitation eau potable.

La direction adjointe chargée de la Relation aux usagers, ressources humaines de proximité, assure notamment l'administration commerciale des usagers-abonnés depuis l'abonnement au service jusqu'à la facturation, y compris la gestion des compteurs et relevé d'index. Le recouvrement des factures est du ressort du comptable public.

La direction adjointe chargée de l'Exploitation eau potable est composée :

- D'un service production qui assure le captage, le traitement de potabilisation de l'eau et son acheminement jusqu'aux réservoirs de stockage.
- D'un service distribution qui assure l'entretien du réseau et la desserte des usagers, y compris la réalisation des branchements.
- D'un service magasin en charge de la gestion des stocks et achats de pièces.

La direction adjointe chargée des Travaux neufs eau-assainissement est composée, entre autres d'un service Études et Maîtrise d'œuvre qui gère les projets Eau et Assainissement. Son périmètre d'action couvre les 71 communes de la Métropole.

La Maîtrise d'ouvrage est assurée par la Direction Cycle de l'Eau qui pilote entre autres la gestion patrimoniale, dont les documents graphiques et réponses DT-DICT, les programmes d'investissement (usines et réseaux), ainsi que les études (BAC, DUP, Recherche en eau...).

Le contrôle de la bonne exécution du contrat de Prestation de Service (titulaire Veolia Eau) est assuré par les directions adjointes chargées de la Relation aux usagers et la direction adjointe chargée de l'Exploitation eau potable, suivant leur domaine de compétences.

3 - Indicateurs financiers de la Métropole-Rouen-Normandie en 2021

Les factures type 120m³ sont présentées dans la note liminaire.

1 - Structure budgétaire

Le budget de l'Eau regroupe les deux types de fonctions de la Régie Autonome de l'Eau de la Métropole :

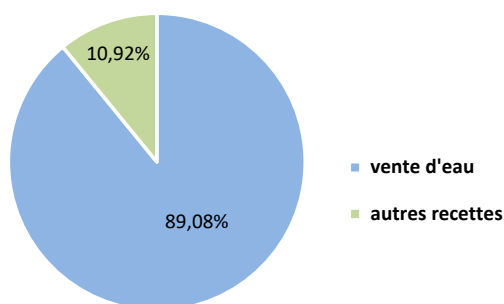
- La fonction de maître d'ouvrage, dont l'objet essentiel est le maintien et le développement du patrimoine de l'ensemble des services, qu'ils soient en régie directement exploités par la Métropole ou contrôlés (prestation de service).
- La fonction d'exploitant qui inclut l'exploitation du service - la production et la distribution de l'eau, la facturation et la gestion clientèle, l'entretien courant des ouvrages et équipements (les charges et les recettes s'y rapportant figurent dans la section de fonctionnement du budget) - et enfin le renouvellement des équipements électromécaniques, des compteurs et des branchements à l'instar des délégataires de services d'eau (les charges correspondantes sont portées en section d'investissement).

Les graphiques ci-après distinguent, par grandes masses, les dépenses et les recettes de l'exercice 2021 et leur répartition par fonction. Les redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (préservation de la ressource et pollution) et qui lui sont reversées, ont été extraites des comptes tant en recettes qu'en dépenses.

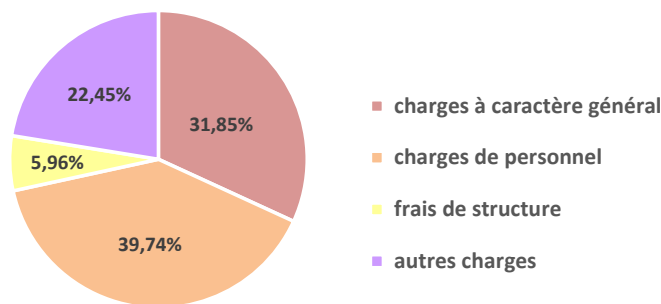
2 - Recettes et charges du service

Eau de la MRN (montants en € HT)	2018	2019	2020	2021	NN-1 en (%)
Recettes de fonctionnement	39 452 547	41 576 799	43 967 475	45 636 371	3,8%
vente d'eau	35 396 650	38 133 254	39 900 133	40 655 073	1,9%
autres recettes	4 055 897	3 443 545	4 067 342	4 981 298	22,5%
Dépenses de fonctionnement	25 026 974	25 628 651	25 779 115	27 890 511	8,2%
charges à caractère général	9 258 797	10 142 689	9 782 005	8 883 682	-9,2%
charges de personnel	10 655 793	11 062 717	11 055 378	11 083 451	0,3%
frais de structure	1 026 514	1 093 846	1 090 144	1 661 950	52,5%
autres charges	4 085 870	3 329 400	3 851 588	6 261 428	62,6%
Charges de la dette (intérêt)	288 610	386 135	399 107	377 143	-5,5%
Dépenses d'investissement (hors dette)	16 407 295	13 249 787	13 980 603	16 592 246	18,7%
Charges de la dette (capital)	3 989 219	4 203 217	4 464 100	4 513 145	1,1%
Recettes d'investissement	697 033	976 764	718 204	1 852 721	158,0%
Subventions et autres recettes	543 233	944 340	713 514	1 794 405	151,5%
Cession	153 800	32 424	4 690	58 316	1143,4%
Emprunt	7 500 000	7 335 987	822 033	-	-100,0%

Répartition des recettes de fonctionnement



Répartition des dépenses de fonctionnement



3 - Indicateurs financiers

Dettes de la collectivité :

❖ Durée d'extinction de la dette, indicateur de performance P153.2 : 2,14 années.

Eau de la MRN (montants en €HT)	2018	2019	2020	2021	NN-1 en (%)
Durée d'extinction de la dette (en années)	2,51	2,76	2,17	2,14	-1,4%
Encours de la dette 31/12/N	41 458 234	44 591 004	40 948 937	36 435 792	-11,0%
Montant remboursé durant l'exercice	4 277 828	4 589 353	4 863 208	4 890 288	0,6%
dont en capital	3 989 218	4 203 217	4 464 100	4 513 145	1,1%
dont en intérêt	288 610	386 135	399 107	377 143	-5,5%

Montant des amortissements en €HT :

Eau de la MRN (montants en €HT)	2018	2019	2020	2021	NN-1 en (%)
Montant des amortissements	6 104 162	7 060 344	6 398 884	6 604 537	3,2%

Montant global de subventions perçu en €HT :

Eau de la MRN (montants en €HT)	2018	2019	2020	2021	NN-1 en (%)
Montant global de subvention (Investissement) perçu - Agence de l'Eau	312 986	529 821	352 641	750 971	113,0%
Montant global de subvention (Investissement) perçu - Conseil Départemental 76	-	-	-	-	

Mission coopération décentralisée en €HT :

Eau de la MRN (montants en €HT)	2018	2019	2020	2021	NN-1 en (%)
Mission coopération décentralisée	44 500	35 500	25 000	60 000	140,0%

Epargne brute en €HT :

Eau de la MRN (montants en €HT)	2018	2019	2020	2021	NN-1 en (%)
Epargne brute	16 541 287	16 143 854	18 865 890	17 028 144	-9,7%

4 - Facturation et Prix de l'Eau

Les usagers-abonnés de la Régie Rouen-Elbeuf et de la Prestation de Service Secteur « Nord-Ouest 2021 » reçoivent 1 facture par an. Les factures type 120 m³ sont présentées dans la note liminaire.

Le prix de l'eau 2021 sur le territoire en Régie (régie Rouen-Elbeuf et prestation de service Nord-Ouest) a été adopté par délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2020.

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût du service de l'eau (fonctionnement et investissement).

4 - Ressources en eau - Production et zones de distribution

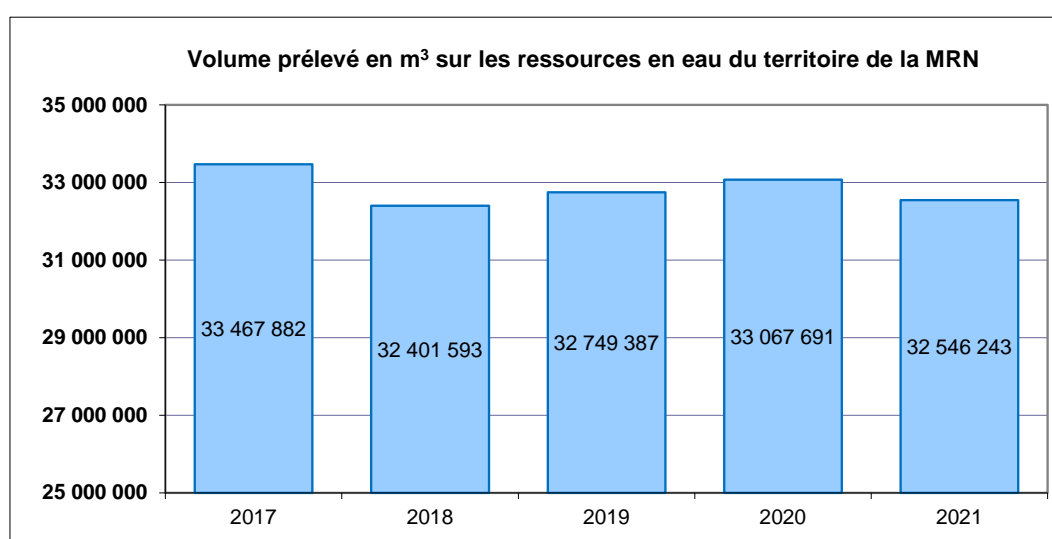
1 - Les ressources

Les ressources en eau de la Métropole proviennent de forages ou de sources situés soit sur le territoire même de la Métropole soit en périphérie. Du fait de son étendue la Métropole est ainsi alimentée par 27 ressources (champ captant) sous maîtrise d'ouvrage Métropole, dont les capacités sont fortement variables de 600 à 50 000 m³/jour, et 7 ressources externes (achat d'eau aux syndicats ou intercommunalités périphériques).

Production

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des volumes prélevés sur les ressources de la Métropole.

Territoire Eau de la MRN	2017	2018	2019	2020	2021	NN-1	N/an 2017
Volume prélevé en m ³	33 467 882	32 401 593	32 749 387	33 067 691	32 546 243	-1,6%	-2,75%



Ces volumes sont à la baisse, gain de 921 639 m³ en 5 ans, soit -1,2%, (légère augmentation en 2020), ils sont corrélés par les tendances observées suivantes :

- ✓ Amélioration du rendement de réseau : +3,4%, soit un gain de +2,78 points et diminution de l'indice linéaire de perte : -18,6% ; sur 5 ans.
- ✓ Une relative stabilité des volumes consommés comptabilisés sur l'année 2021 : +1,5% vis-à-vis de 2020 et +0,4% sur 5 ans.

Par ailleurs et afin de satisfaire l'ensemble des besoins et en fonction des structures historiques particulières, la Métropole importe et ou exporte de l'eau vers les collectivités voisines.

Importation en provenance :

- Du SERPN pour les communes de Yville-sur-Seine (bourg), La Londe, la partie ouest de la commune d'Elbeuf-Le-Buquet, le hameau de la Maison-Brulée à Moulineaux et La Bouille.
- Du Syndicat de Préaux pour la commune de Roncherolles, sécurisation de l'alimentation.
- Du SIAEPA de Montville pour les communes de Malaunay, Le-Houlme, Saint-Pierre-de-Varengville et Hénouville.
- Du Syndicat de l'Austreberthe pour les hameaux du Pont des Vieux et du Paulu, communes de Saint-Pierre-de-Varengville et Saint-Paër.
- Du SIAEP de l'Andelle et ses Plateaux pour la commune de Montmain

Exportation vers les collectivités suivantes :

- SIAEPA de Montville.
- CCVS St Wandrille Rançon - hameaux de Gauville, des Yaux et du Beauquenay.

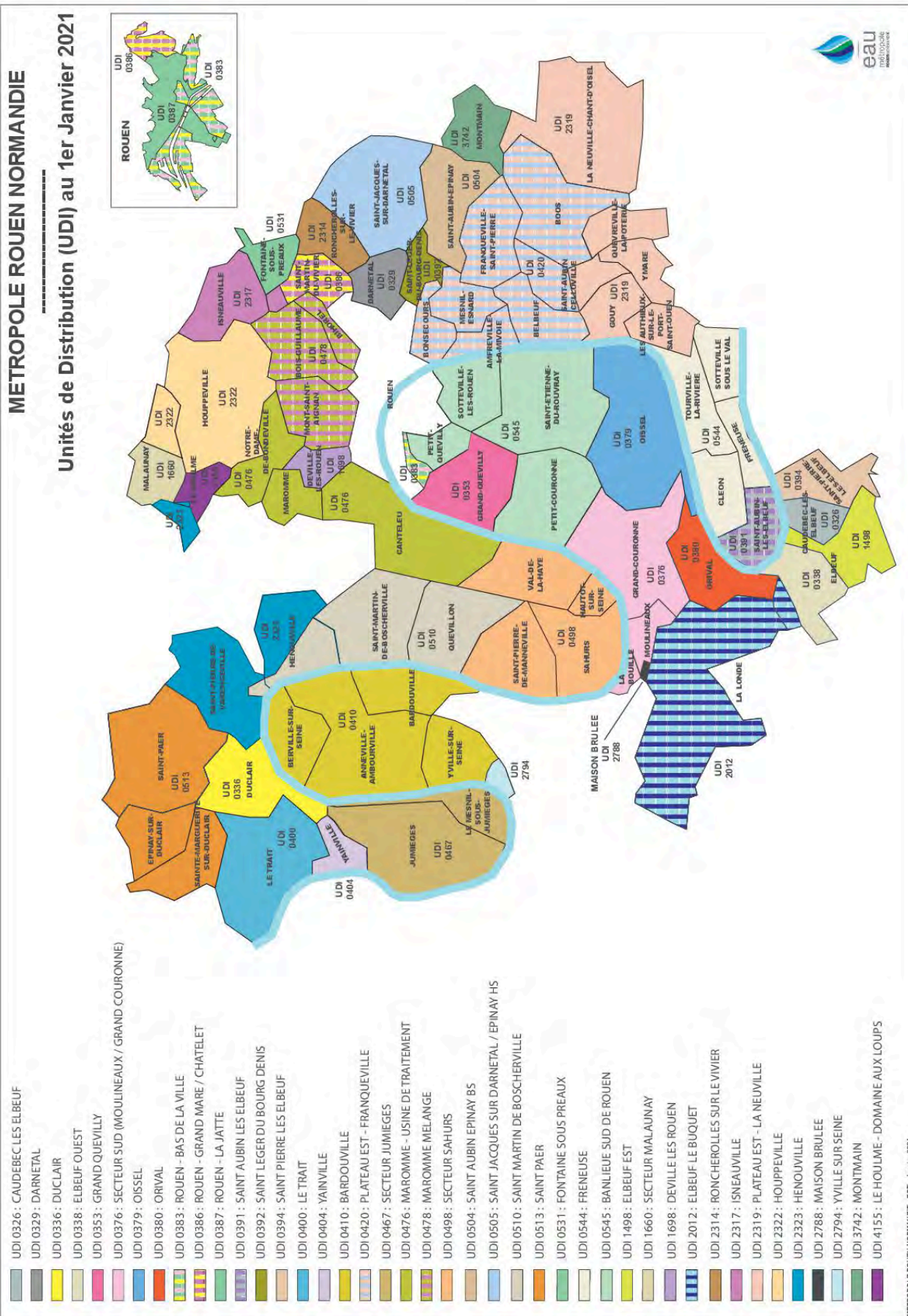
Les importations représentent 2,66% des volumes distribués, les exportations représentent 2,20% des volumes produits.

Caractéristiques des points de production

Suivant leurs caractéristiques, les eaux suivent un traitement de filtration et de désinfection, ou seulement une désinfection au chlore gazeux, avant refoulement dans les réservoirs de stockage et distribution.

Eau de la Métropole Rouen Normandie Service / Commune / Ressource Ouvrage		Capacité technique de production en m ³ /jour (base 20h)	DUP (quantité max autorisée)			Volume en 2021	
			Date	Q m ³ /j	Q m ³ /h	en m ³ /j	en m ³ /an
Régie ROUEN (30 communes)	Darnétal - Carville (2 sources)	8 000	15/11/04	8 000	400	2 743	1 001 290
	Darnétal (Village)	2 000	21/07/15	2 000		1 253	457 470
	Douville - Grande Aulnaie	4 000	15/09/94	2 000	200	1 732	632 340
	Fontaine sous Préaux (Jatte) (3 sources)	24 000	27/11/81	20 000		12 719	4 642 340
	Fontaine sous Préaux (Village)					69	25 190
	Moulineaux (2 puits)	28 500	23/09/87	44 000	1 800	12 306	4 491 510
	Oissel - Forage Le Catelier	1 400	21/08/00	1 500	80	716	261 370
	Oissel - Forage La Perreuse	1 800	01/07/91	2 000	105	1 275	465 520
	Radepont - Château	4 800	15/09/94	4 200	210	342	124 900
	Radepont - Petite Aulnaie	4 000	31/03/05	2 800	200	497	181 240
	St Aubin Epinay - Longues Raies	7 000	27/03/95	4 500		188	68 500
	St Aubin Epinay - (Puits) Serv. Bas	560	03/08/93	1 400	70	259	94 649
	St Jacques sur Darnétal - (Forage) Serv. Haut	900				546	199 210
	St Léger du BD. - Forage du Vieux Château	1 500	29/09/00	1 000	160	421	153 550
	St Etienne du Rouvray - La Chapelle (3 forages)	50 000	15/11/85	75 000		21 749	7 938 340
Régie Elbeuf (10 communes)	Elbeuf - Forage des Ecameaux (Mont Duve)	6 000	11/10/94	12 000	600	99	36 190
	Orival - Forage du Nouveau Monde F1	3 000	28/03/91	9 600	140	4 239	1 547 310
	Orival - Forage du Nouveau Monde F2	5 000			260		
	St Aubin lès Elbeuf - Forage F1 (1925)	2 800	22/11/84	4 000	100	2 224	811 660
	St Aubin lès Elbeuf - Forage F2 (1949)	2 800			100		
	St Pierre lès E. - Forage de l'Oison ('Saint Cyr')	2 200	14/08/86	2 200	110	722	263 360
	St Pierre lès E. - Forage du Vallon de La Fieffe	1 000	24/04/87	2 000	100	276	100 570
PS Nord-Ouest 2021 (Maromme-Malaunay-Duclair)	Forage de Quevillon	1 800	08/12/14	2 000	100	850	310 340
	Val de la Haye - La Commanderie	1 280	19/12/12	800	65	395	144 106
	Forage de Bardouville	600	10/07/09	500	30	125	45 523
	Le Trait - Forage de La Neuville	2 000	19/09/00	1 200	100	929	339 261
	Captage de Jumièges	600	27/03/08	580	25	128	46 831
	Forage de Duclair - Le Chinois (commun aux 2 services)	1 000	22/11/05	2 000	185	676	246 828
		1 280				623	227 455
	Yainville - Forage de 1948		14/01/85	960	40	0	0
	Yainville - Forage de 2003	800	10/12/03	2 000	100	694	253 355
	Fontaine le Bourg - Cailly F6	Forage de réserve				0	
	Fontaine le Bourg - Cailly F7	6 000	22/10/18	29 000		12 717	4 641 680
	Fontaine le Bourg - Cailly F8	3 000					
	Fontaine le Bourg - Cailly F10	1 760					
	Fontaine le Bourg - Cailly F11	4 200					
	Fontaine le Bourg - Cailly F12	1 860					
	Fontaine le Bourg - Cailly F13	4 680					
	Fontaine le Bourg - Cailly F14	Forage de réserve					
	Fontaine le Bourg - Cailly F14bis	Forage de réserve				0	
	Fontaine le Bourg - Cailly F15	Forage de réserve				0	
	Maromme champ captant (5 sources)	12 000	22/10/18	21 600		7 656	2 794 355
Maromme - Forage F1	4 000						
Maromme - Forage F2	4 400						
Maromme - Forage F3	3 000						
Capacité technique TOTALE de production d'eau potable de la Métropole Rouen Normandie		215 520		307 880		89 168	32 546 243

Carte des points de production d'eau et zones de desserte



Patrimoine production

Le patrimoine production est constitué de 7 usines de traitement et 30 forages.

Eau de la Métropole Rouen Normandie Commune / Ouvrage			Type de Filière de traitement	Capacité nominale de production en m ³ /jour
Régie ROUEN (30 communes)	Darnétal	Carville	Traitement sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, et désinfection au chlore.	8 000
	Fontaine sous Préaux	Village	Ultrafiltration	
	Moulineaux	Moulineaux	Depuis fin décembre 2008, le traitement est réalisé au travers d'une unité d'ultrafiltration membranaire, suivi d'un affinage sur charbon actif avant stérilisation au chlore.	28 500
	Rouen	Jatte	Depuis 2001, le traitement de l'eau est réalisé par la technique de l'ultrafiltration et désinfection au chlore.	20 000
	St Aubin Epinay	Longues Raies	Traitement sur filtration sable, ozonation, collage au sulfate d'aluminium et désinfection au chlore gazeux.	4 500
	St Etienne du Rouvray	La Chapelle	Traitement de préozonation, filtration bi-couche charbon actif / sable et désinfection au chlore gazeux.	50 000
Régie Elbeuf	Elbeuf	Mont Duvé	Traitement sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, et désinfection au chlore.	6 000
PS Nord-Ouest Prestation de Service Nord-Ouest (Maromme)	Maromme	Maromme	Le traitement comprend un pré-traitement par coagulation (chlorure ferrique), un étage de filtration sur filtres bicouches (pierre ponce et sable), une stérilisation à l'ozone, une filtration sur charbon actif en grains et une désinfection finale au chlore gazeux. En période de forte turbidité, la filtration est précédée d'un prétraitement supplémentaire la floculation.	20 000

Bâches usines		Capacité en m ³
Elbeuf	Elbeuf - Usine du Mont-Duve	60
Le Grand-Quevilly	Grand-Quevilly - Calvaire	3 000
Rouen	Rouen - Moulineaux	560
Rouen	Rouen - Carville	400
St Aubin Epinay	St Aubin Epinay - Longues Raies	200
St Etienne du Rouvray	St Etienne du Rouvray - La Chapelle (2 x 1250)	2 500
Maromme	Maromme 1 (Service Haut)	2 500
Maromme	Maromme 2 (Service Bas)	2 500
Capacité globale de stockage d'eau potable des bâches d'usines de l'Eau de La Métropole-Rouen-Normandie		11 720

Avant distribution l'eau est stockée dans des réservoirs qui outre le rôle de stockage assurent la pression.

Réservoirs de distribution (hors bâches usines)		Capacité en m ³
Amfreville la Mivoie	Service Bas - Buissonnets	300
Amfreville la Mivoie	Service Haut (moyen) - Mutuels	300
Anneville-Ambourville	Ambourville	450
Bardouville	Bardouville	150
Belbeuf	Service Bas - Becquet	100
Bois-Guillaume	Sente Sainte Venise	1 500
Canteleu	Canteleu - Sente aux Lapins	2 000
Caudebec lès Elbeuf	Service Bas - Chêne Fourchu	3 000
Caudebec lès Elbeuf	Service Haut - Chêne Fourchu	500
Darnétal	Mont aux Asniers	1 140
Darnétal	Branly Bas	570
Darnétal	Branly Haut	300
Darnétal	Table de Pierre - "Cimetière"	300
Darnétal	Bois du Roule	300
Déville lès Rouen	Fontenelle 1 / Déville lès Rouen	1 200
Déville lès Rouen	Fontenelle 2 / Déville lès Rouen	1 200
Duclair	Le Maupas / Duclair	150
Duclair	Le Chinois / Duclair	1 000
Elbeuf sur Seine	Bourgtheroulde	3 000
Elbeuf sur Seine	Le Neubourg	1 000
Elbeuf sur Seine	Les Mesliers	500
Elbeuf sur Seine	Saint-Cyr	300
Elbeuf sur Seine	Chêne à la Vierge	200

Réservoirs de distribution (hors bâches usines) suite

Fontaine sous Préaux	Ruette aux Cailloux	400
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - La Lorie	800
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - Les Vaubeuges 2014	3 300
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - RN14	600
Freneuse	Route des Crêtes	300
Gouy	Réservoir de Gouy - Les Fries	500
Grand Couronne	Service Bas	1 000
Grand Couronne	Service Moyen	850
Grand Couronne	Service Moyen - Les Bouttières	500
Grand Couronne	Service Haut - Les Essarts	500
Hautôt sur Seine	Hautôt sur Seine (Val de La Haye)	350
Hénuville	La Cabotterie	200
Houpeville	Bâche surpresseur - Les Gaudines	500
Isneauville	Ventelette 1 - 2 et 3 (Quincampoix)	4 000
Jumièges	Jumièges	350
La Londe	La Londe	350
La Neuville Chant d'Oisel	La Neuville Chant d'Oisel	600
Le Houleme	Bois Planté	300
Le Houleme	Domaine aux Loups	200
Le Trait	Archimède / Le Trait	250
Le Trait	Caudebec / Le Trait	450
Le Trait	Duclair / Le Trait	450
Malaunay	Service Bas - Route de Barentin	150
Maromme	Maromme - Garstedt	1 200
Mesnil sous Jumièges	Mesnil sous Jumièges	250
Mont Saint Aignan	Boucicaut	2 000
Mont Saint Aignan	Galliéni 1	300
Mont Saint Aignan	Galliéni 2	200
Moulineaux	Moulineaux	350
Notre Dame de Bondeville	Notre Dame de Bondeville - Forêt Verte	300
Oissel	Oissel - Le Diguët	3 000
Orival	Orival - Les Roches	150
Quevillon	Service Bas	500
Quèvreville la Poterie	Quèvreville la Poterie	500
Roncherolles sur le Vivier	Roncherolles	300
ROUEN	Champ de Courses (St Etienne du Rouvray)	13 000
ROUEN	Sainte Marie	6 000
ROUEN	Moïse	6 000
ROUEN	Jatte	6 000
ROUEN	Saint Hilaire	3 000
ROUEN	Ernemont	2 000
ROUEN	Bel Air (Mont St Aignan)	1 000
ROUEN	Mont Gargan	1 000
ROUEN	Canadiens (Bihorel)	1 500
ROUEN	Châtelet	4 500
ROUEN	Grand Mare - Couperin	2 250
Sotheville lès Rouen	Léon Salva - Service Bas	10 400
Sotheville lès Rouen	Léon Salva - Service moyen	7 400
Sotheville sous le Val	Sotheville sous le Val	500
St Aubin Epinay	St Aubin Epinay - Bois des Chartreux	300
St Aubin lès Elbeuf	Service Bas - Parc Saint Rémy	2 000
St Aubin lès Elbeuf	Service Haut - Paul Doumer	1 200
St Etienne du Rouvray	Maryse Bastié	3 500
St Jacques sur Darnétal	St Jacques sur Darnétal	300
St Léger du Bourg Denis	Cantony	150
St Léger du Bourg Denis	La Lande	200
St Léger du Bourg Denis	Waddington	50
St Martin de Boscherville	Le Genetey	100
St Martin du Vivier	Mesnil Grémichon	150
St Paër	Saint-Paër	350
St Pierre de Varengueville	Saint Pierre de Varengueville	150
St Pierre lès Elbeuf	Service Bas enterré - Route de St Didier des Bois	1 500
St Pierre lès Elbeuf	Service Bas semi-enterré - Route de St Didier des Bois	1 200
St Pierre lès Elbeuf	Bosc-Tard	350
Tourville la Rivière	Casanova	200
Tourville la Rivière	Bois St Christophe	2 000
Yainville	Tour 1950	300
Yainville	Semi-enterré 1976	500
Yville-sur-Seine	Yville sur Seine - Le Mauny	200
Capacité globale de stockage d'eau potable des réservoirs de distribution de l'Eau de la Métropole-Rouen-Normandie		124 660

2 - Qualité des eaux distribuées

La surveillance des eaux distribuées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) donne les résultats suivants :

- ❖ **100,00 % de conformité sur les paramètres microbiologiques, indicateur de performance P101.1**
- ❖ **98,92 % de conformité sur les paramètres physico-chimiques, indicateur de performance P102.1**

Territoire Eau de la MRN	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité P101.1	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité P102.1
Année 2021						
Contrôles Réglementaires ARS BILAN 2021	979	0	100,00%	1 111	12	98,92%

NB : Suite à l'incendie des sites de LUBRIZOL et de Normandie Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, des suivis renforcés ont été effectués, jusqu'en juin 2020, selon les recommandations de l'ANSES. Les résultats ont confirmé l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés.

Pour les paramètres physico-chimiques, on note 12 prélèvements non-conformes :

- Sur le secteur de la Régie Rouen-Elbeuf (3 non-conformités) :
 - Un prélèvement (sur 13) non-conforme sur le paramètre Chlortoluron (0,18 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l) sur **TTP Rouen Aqueduc La Jatte**.
 - Un prélèvement (sur 9) non-conforme sur le paramètre Chlortoluron (0,122 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l) sur **TTP Mélange Radepont Douville St Aubin**.
 - Un prélèvement (sur 44) non-conforme sur le paramètre Fer total (500 µg/l, limite de qualité 200 µg/l) sur **UDI Plateau Est Franqueville**.
Les investigations menées sur le réseau ont démontré l'absence de matériau fer ou acier (branchement) sur le domaine public.
- Sur le secteur de la Prestation de Service Nord-Ouest 2021 (9 non-conformités) :
 - 3 prélèvements (sur 30) non-conformes sur le paramètre Atrazine déséthyl-déisopropyl (maximum mesuré 0,16 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l) sur **TTP Bardouville**.
 - Voir dérogation ci-dessous
 - 3 prélèvements (sur 20) non-conformes sur le paramètre Atrazine déséthyl-déisopropyl (maximum mesuré 0,16 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l) sur **TTP Quevillon**.
 - Voir dérogation ci-dessous
 - 1 prélèvement (sur 23) non-conforme sur le paramètre Atrazine déséthyl-déisopropyl (maximum mesuré 0,12 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l) sur **TTP Jumièges**.
 - 1 prélèvement (sur 161) non-conforme sur le paramètre Plomb (maximum mesuré 11,3 µg/l, limite de qualité 10 µg/l) sur **UDI Maromme Usine de Traitement**.
Les investigations menées sur le réseau ont démontré l'absence de matériau plomb (branchement) sur le domaine public.
 - 1 prélèvement (sur 16) non-conforme sur le paramètre Plomb (maximum mesuré 13,2 µg/l, limite de qualité 10 µg/l) sur **UDI Sahurs**.
Les investigations menées sur le réseau ont démontré l'absence de matériau plomb (branchement) sur le domaine public.

Chlorure de Vinyle Monomère - CVM

La Métropole a engagé une démarche au niveau du territoire, visant à référencer puis résorber tous les secteurs avec relargage possible de CVM dans les canalisations en PVC ancien (antérieur à 1980).

En pratique, la présence de ce composé est très variable et se produit surtout lorsque l'eau est la plus chaude et en cas de faible consommation, notamment donc en période estivale.

Suite à cette recherche 12 tronçons ont été identifiés comme impactés par des non-conformités, les purges permanentes mises en place ont permis d'assurer le respect des normes, à l'exception d'un secteur sur Saint-Pierre-de-Manneville (chemin de Halage, chemin du marais, chemin de Talbot), entraînant une restriction d'usage (eau de boisson).

Conformément aux obligations réglementaires, les 32 foyers concernés ont été informés, et une eau de substitution – distribution d'eau embouteillée – a été entreprise par la Métropole.

Les travaux entrepris dès le 1^{er} semestre 2022, ont permis de rétablir la distribution pour 22 d'entre eux en mai. L'objectif est un retour à la normale pour la totalité en septembre 2022 (travaux réalisés – phase de contrôle analytique engagée).

Qualité d'eau : Dérogations

Concernant les non-conformités observées en Atrazine déséthyl-déisopropyl, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a rendu le 22 avril 2013 un avis relatif à la détermination de valeurs sanitaires maximales (VMax) de pesticides ou métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine.

Ainsi l'ANSES propose pour les pesticides caractérisés par des effets toxiques à seuil, ayant une Valeur Toxicologique de Référence (VTR) chronique, de déterminer une Valeur sanitaire Maximale (VMax).

Pour Atrazine déséthyl-déisopropyl : cette valeur est de 60 µg/l, en deçà de cette valeur, cette eau ne constitue pas un danger potentiel pour la santé des personnes.

Les valeurs mesurées en Atrazine déséthyl-déisopropyl, sur le réseau sont largement inférieures à la VMax définie par l'ANSES, rapport de 1 à 300.

- Une dérogation concernant les paramètres Triazines (dont Atrazine déséthyl et Atrazine déséthyl-déisopropyl) a été accordée sur les secteurs UDI Saint-Martin-de-Boscherville et UDI Bardouville.
 - Arrêté de dérogation pris le 5 juillet 2019, pour une période de 3 ans, la limite de qualité est portée à 2 µg/l.
 - Le programme d'action concerne la poursuite des actions préventives menées au sein des bassins d'alimentation des captages de Bardouville et Quevillon, ainsi que la réalisation d'une interconnexion réseau avec l'unité de potabilisation située à Maromme.

Les UDI Saint-Martin-de-Boscherville et Bardouville, sont depuis le 23 février 2022 interconnectées avec l'UDI de Maromme, les analyses réalisées depuis cette date sont toutes conformes. La dérogation est donc levée.

3 - Préservation de la ressource - Études

❖ Indice d'avancement de protection de la ressource, indicateur de performance P108.3

Cet indice définit le taux d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection des ressources (points de prélèvement dans le milieu naturel).

La valeur de l'indicateur déterminée par l'ARS, est fixée comme suit :

- 0% aucune action
- 20% Étude environnementale et hydrogéologique en cours
- 40% Avis d'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Année	2017 :		2018 :		2019 :	
	Indice 108.3 ARS en %	Indice 108.3 ARS en %	Indice 108.3 ARS en %	Indice 108.3 ARS en %	Indice 108.3 ARS en %	Indice 108.3 ARS en %
Darnétal Carville (2 sources)	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Darnétal (village)	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Douville - Grande Aulnaie	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Fontaine (Jatte)	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Fontaine (Village)	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Moulineaux	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Oissel - Catelier	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Oissel - Perreuse	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Radepont - Château	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Radepont - Petite Aulnaie	80%	80%	80%	80%	80%	80%
St Aubin Ep. - Longues Raies	60%	60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin Ep. (Puits) Serv. Bas	60%	60%	60%	60%	60%	60%
St Jacques (Forage) Serv. Haut	60%	60%	60%	60%	60%	60%
St Léger BD - Vieux Château	60%	60%	60%	60%	60%	60%
SER - Forage de La Chapelle	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Elbeuf - (Mont Duve) Forage Les Ecameaux	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Orival - 2 Forages du Nouveau Monde	60%	60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	60%	60%	60%	60%	60%	60%
St Pierre lès Elbeuf - Forage de l'Oison ('St Cyr')	60%	60%	60%	60%	60%	60%
St Pierre lès Elbeuf - Forage Vallon de La Fieffe	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Quevillon	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Val de la Haye	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Bardouville	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de La Neuville Le Trait	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Jumièges	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Duclair	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Forage Yainville 1948	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Forage Yainville 2003	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Forages Vallée du Cailly	60%	60%	60%	60%	60%	60%
Sources de Maromme	50%	60%	60%	60%	60%	60%
Indice consolidé d'avancement de protection de la ressource P108.3	59,77%	60,39%	60,21%	60,09%	60,11%	60,11%

L'indice d'avancement de protection de la ressource consolidé, calculé en prorata des volumes prélevés, est de **60,11%**.

Stratégies de préservation des ressources en eau potable (eaux brutes)

- **Stratégie de protection des ressources en eau potable exploitées par la Métropole Rouen Normandie**
 - Diagnostic de l'ensemble des ressources exploitées par la Métropole Rouen Normandie (évolution de la qualité des eaux brutes...) réalisé en partenariat avec le Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec (SBV CAR) pour les ressources concernées (été 2021).
 - Définition des stratégies de protection en 2022.
- **Stratégie foncière de la Métropole Rouen Normandie pour la protection de la ressource en eau, la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques**
 - Démarrage de l'étude second semestre 2021.

Études DUP

- **DUP Darnétal : Arrêté de prorogation (en date du 2 juillet 2020) de l'arrêté d'utilité publique du captage de Darnétal (en date du 21 juillet 2015).**
 - Procédure d'acquisition du PPIs des biens communs situé à Préaux en cours

- **DUP Carville (révision) :**
 - Étude environnementale finalisée en mai 2016
 - Avis de l'hydrogéologue agréé rendu en novembre 2016
 - Dossier de consultation des services de l'État - Initiation phase administrative en 2019
 - Dépôt du dossier d'enquête publique au second semestre 2022 après mise à jour de l'état parcellaire

- **DUP Fontaine sous Préaux (révision) :**
 - Avis définitif hydrogéologue agréé, définition des périmètres de protection et périmètres satellites, juin 2015
 - Acquisition de la bétairie de la Triboudaine à Quincampoix
 - Dossier de consultation des services de l'État déposé en avril 2016
 - Avis des services : demande de complément rendu en avril 2018
 - Dépôt enquête publique à l'Agence Régionale de Santé, 13 février 2019
 - Etude d'impact de l'augmentation des prélèvements à intégrer au dossier d'enquête publique, réalisée en 2020 à la demande de la DDTM
 - Mise à jour étude d'environnement et notice explicative (2021)
 - Mise à jour des états et plans parcellaires (2021)
 - Dépôt du dossier d'enquête publique mis à jour et complété (été 2021)
 - Arrêté préfectoral du 21 décembre 2021 autorisant la poursuite du prélèvement permanent issu des captages de Fontaine-sous-Préaux
 - Réunions d'information du public préalables à l'ouverture de l'enquête publique en mai 2022
 - Enquête publique du 18 mai au 17 juin 2022

- **DUP Moulineaux (révision) :**
 - Étude complémentaire d'incidence sur le niveau du ruisseau des Moulins 2014
 - Avis de l'hydrogéologue agréé rendu en novembre 2016
 - Étude de modélisation des travaux hydrauliques (réduction de l'impact des pompages au niveau des sources ruisseau de Moulineaux) finalisée en mars 2017
 - Finalisation de l'étude d'incidences en septembre 2019 et présentation de l'ensemble de la démarche « Eviter-Réduire-Compenser » engagée depuis 2014 aux services de l'Etat (DDTM Direction Départementale des Territoires et de la Mer – AFB Agence Française de la Biodiversité) en octobre 2019
 - Complément d'avis hydrogéologue agréé sollicité suite traçages positifs de bétairies en 2018-2019 (contexte BAC Varras-Moulineaux) rendu en décembre 2019
 - Mise à jour de l'étude environnementale préalable à la révision de la DUP (2020)
 - Avis définitif de l'hydrogéologue agréé (avril 2022)
 - Mise à jour du chiffrage des coûts des prescriptions associées aux périmètres de protection du captage (été 2021 – printemps 2022)
 - Dépôt du dossier de consultation des services de l'État au second semestre 2022
 - Cadrage du porté à connaissance de l'incidence des travaux compensatoires aux prélèvements de Moulineaux (été 2021)

- **DUP des Ecameaux à Elbeuf et du Nouveau Monde à Orival (révision) :**
 - Réunion de relance de la procédure en septembre 2016
 - Présentation de l'avis de l'hydrogéologue agréé début janvier 2020
 - Dépôt du dossier de consultation des services de l'État au second semestre 2022

- **DUP Bardouville (révision) :**
 - Étude environnementale finalisée en mars 2017
 - Avis hydrogéologue agréé - juillet 2019
 - Chiffrage du coût de la protection finalisé en septembre 2019
 - Lancement de la phase administrative en 2020
 - Retour de la consultation des services - printemps 2021

- Préparation du dossier d'enquête publique second semestre 2022
- Lancement d'une étude pour évaluer l'impact économique des captages agricoles préalablement à l'enquête publique (2022)

Études BAC et révision DUP : Études de Bassin d'Alimentation des Captages

BAC de Carville

- Lancement étude : février 2015.
- Traçage bétoires : avril 2015.
- Phase étude environnementale : octobre 2015.
- Avis hydrogéologue rendu en novembre 2016.
- Animation agricole globalisée sur les AAC de Saint-Aubin-Epinay, les Longues Raies, Darnétal, les Sources du Robec, Carville et Blainville-Crevon (mêmes exploitants agricoles).
- Etude SAFEGE pour préciser le karst d'introduction sur l'AAC de Carville (reconnaitances de terrain), afin de cibler au mieux l'animation agricole sur l'AAC de Carville et protéger au mieux la ressource, (en collaboration avec le Syndicat de Bassin Versant Cailly-Aubette-Robec) – (novembre 2020).
- Démarrage d'un suivi complémentaire de la qualité des eaux brutes des sources de Carville (2nd semestre 2021).
- Traçages visant à préciser le karst d'introduction (printemps 2022).

BAC de Fontaine-sous-Préaux

- Arrêtés préfectoraux du 5 novembre 2012 délimitant l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) et du 17 décembre 2013 fixant le programme d'actions agricoles pour 3 ans : 2014/2017.
- Arrêté préfectoral du 14 juin 2017 fixant le 2nd programme d'actions agricoles pour 3 ans : 2017/2020.
- Dans le cadre de la protection de l'Aire d'Alimentation du Captage des sources du Robec, le Syndicat des Bassins Versants Cailly-Aubette-Robec (SBV CAR) porte une animation de proximité auprès des agriculteurs, des gestionnaires de voiries (DIRNO), des collectivités et des particuliers.
- Les actions agricoles concernent principalement l'adaptation des systèmes de production, la réduction d'intrants et l'aménagement du paysage.
- Acquisition des périmètres de protection satellite - La Triboudaine à Quincampoix.
- Les actions non agricoles concernent principalement l'accompagnement de :
 - ✓ La Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest (DIRNO) pour la réhabilitation des bassins de gestion des eaux de plateforme de l'A28.
 - ✓ Les communes pour l'arrêt d'usage des pesticides (y compris sur les espaces où les usages sont encore autorisés).
 - ✓ Les particuliers pour l'arrêt d'usage des pesticides.
- Expérimentation d'un dispositif de Paiements pour Service Environnementaux (PSE) pour le maintien et la remise en prairies sur l'AAC de Fontaine-sous-Préaux, porté par le SBV CAR et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie – démarrage dernier trimestre 2021.
- Révision du programme d'actions agricoles en 2022 (SBV CAR/MRN).

BAC de Oissel (la Perreuse et le Catelier)

- Délibération du 30 septembre 2019 pour lancement de l'étude de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) de Oissel (la Perreuse et le Catelier).
- Mise en place d'un suivi complémentaire de la qualité des eaux brutes captées – forage du Catelier (2020).
- Inspection télévisée et diagraphie des 2 forages (juin 2021).
- Révision du programme d'actions agricoles en 2022 (SBV CAR/MRN).

BAC de Moulineaux et des Varras

- Arrêté inter-préfectoral (Seine-Maritime et Eure) le 19 août 2013 délimitant l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC).
- Animation portée par le Syndicat des Eaux du Roumois et Plateau du Neubourg (SERPN) – convention entre la Métropole et le SERPN, cette dernière inclue les captages des VARRAS (SERPN), MOULINEAUX, NOUVEAU MONDE et ECAMEAUX (MRN).
- Programme d'action agricole : 2^{ème} programme d'action - 2018/2021 - durée 3 ans.

- Ce nouveau programme recentre les objectifs et indicateurs sur un nombre plus réduit mais mieux ciblé d'actions à la suite d'une concertation avec le Syndicat des Eaux de la Région de Normandie concernent :
 - ✓ La protection du territoire et des zones d'écoulement préférentielles, notamment vis-à-vis des risques de transfert rapide vers le milieu ;
 - ✓ Le travail du sol et les pratiques agricoles ;
 - ✓ La gestion des intrants, notamment les fertilisants et les produits phytosanitaires ;
 - ✓ Suivi renforcé et recherche de matières actives ;
 - ✓ La diversification des cultures par assolement et rotations culturales ;
 - ✓ La couverture végétale du sol, permanente ou temporaire ;
 - ✓ Étude et traçages de bêtes complémentaires (impact sur la révision DUP Moulineaux).
 - Poursuite de la mise en œuvre du programme d'action de protection du captage de Moulineaux, dans le cadre d'une convention avec le Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau Neubourg (67 000€TTC), dont aménagement de la bête de la Louveterie (2021) et lancement du programme de recherche et développement PRIAME (PRIorisation des Aménagements de bêtes et Modélisation des impacts sur la ressource en Eau potable).
 - Révision du programme d'actions agricoles en 2022 (SERPN/MRN).
- **BAC des Ecomeaux à Elbeuf et du Nouveau Monde à Orival**
 - Convention entre le SERPN (Syndicat des Eaux du Roumois et du Plateau du Neubourg) et la MRN.
 - Le diagnostic et l'animation agricole sont communs sur les périmètres des captages des VARRAS (SERPN), MOULINEAUX et NOUVEAU MONDE (MRN).
 - Démarrage d'un suivi complémentaire de la qualité des eaux brutes du forage des Ecomeaux (2nd semestre 2021).
 - **BAC de Bardouville**
 - Phase étude environnementale et études complémentaires finalisées en mai 2016.
 - Convention entre le Parc des Boucles de la Seine Normande, la commune de Bardouville et la MRN.
 - Étude sur le devenir agricole des terres après exploitation de la carrière.
 - Acquisition de parcelles par la Métropole-Rouen-Normandie de 120 ha pour la gestion des milieux silicoles dont environ 50 ha sur l'Aire d'Alimentation du Captage : mise en œuvre d'exploitants agricoles avec application d'un cahier des charges : 0 phytosanitaire.
 - Animation agricole portée par le Syndicat de Bassin Versant Cailly-Aubette-Robec (convention de partenariat).
 - **BAC de Jumièges**
 - Phase étude environnementale finalisée en février 2017.
 - Avis d'hydrogéologue agréé ne rendant pas nécessaire la révision de la DUP en mai 2017.
 - Arrêté préfectoral du 20 décembre 2019 portant délimitation de la zone de protection de l'Aire d'Alimentation du Captage de Jumièges.
 - Animation agricole portée par le Syndicat de Bassin Versant Cailly-Aubette-Robec (convention de partenariat).
 - Arrêté préfectoral du 12 mai 2021 approuvant le programme d'actions à mettre en œuvre au droit de la Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation du Captage de Jumièges (ZPAAC).
 - Construction d'un Paiement pour Service Environnemental expérimental sur l'AAC Jumièges en 2022 (SBV CAR / MRN).
 - **BAC de Quevillon**
 - Délibération du 30 septembre 2019 pour lancement de l'étude de l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC) de Quevillon.
 - Mise en place d'un suivi complémentaire de la qualité des eaux brutes captées (2020-2021-2022).
 - Inspection télévisée et diagraphie du forage (juin 2021).
 - Etude BAC lancée en 2021, finalisée au 1^{er} trimestre 2022 (Délimitation de l'AAC, analyse de la vulnérabilité, analyse des risques).
 - Diagnostics agricoles et élaboration du programme d'actions en 2022 (réalisation SBV CAR).

Champ Captant de La Chapelle - Étude de diagnostic de la qualité de l'eau brute et traitée, des performances de traitement de la station et définition de moyens de de la qualité des eaux brutes

La constatation d'une présence d'ammonium élevée dans l'eau brute de deux forages sur les trois du champ captant a conduit à réaliser une étude en partenariat avec des industriels, l'Agence de l'Eau et la DREAL sur les risques et l'hydro-géotechnique de l'alimentation des captages.

Les études menées en 2015 – diagnostic, recherche de polluants, modélisation hydrogéologique – ont démontré qu'une protection des captages peut être réalisée efficacement par la mise en place d'une barrière hydro-géotechnique pouvant isoler la fraction d'eau de nappe transitant sur le secteur industriel, afin de ne pas polluer les eaux brutes alimentant le champ captant. Ces forages doivent fonctionner le temps de la dépollution.

Réalisation et mise en service de 6 forages – barrière hydraulique – sur la parcelle cadastrée « Oissel AD42 ».

La protection est toujours efficace et conforme aux prévisions. Une révision des fonctionnements des forages industriels fonctionnant pour cette protection pourrait être demandés en 2020/2021 compte tenu de la baisse des concentrations en éléments azotés observée et de la fin des travaux de déconstruction.

En prévision de la future réglementation 2024, une recherche des composés de type perfluorés PFAS est menée en 2022 sur la nappe de la craie du champ captant et sur les performances de traitement. Cette étude est menée avec l'ARS et l'ANSES.

Le projet de création d'une seconde barrière hydraulique agissant sur le secteur nord-ouest du champ captant est confirmé dans son utilité par les services de l'Etat et les modélisations. Ceci est d'autant plus utile en prévision de l'ajout des perfluorés dans la réglementation et aussi de potentiel augmentation des régimes de pompage sur cette station qui ne souffre pas des variations de qualité d'eau (turbidité, pesticides, etc...) lors des fortes pluies ou de réduction de quantité lors des périodes de sécheresse.

Étude pollution au solvant chloré - Vallée du Cailly

Suite à la mise en évidence d'une pollution au Poly-Chloro-Éthylène (PCE), une étude historique a été réalisée en partenariat entre le syndicat mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) (devenu SBV CAR) et l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) sur la Vallée du Cailly, pour identifier les sources potentielles de pollution puis définir un protocole de caractérisation du panache de pollution. Cette étude a permis de mettre en évidence la présence de 93 sources potentielles de pollution des eaux souterraines aux Composés Organiques Halogénés Volatils (COHV).

Une seconde étude incluant la réalisation de qualitomètres a eu pour objectif de caractériser la concentration en solvants chlorés et appréhender l'étendue du panache de pollution dans la vallée du Cailly. Cette seconde phase a été restreinte au secteur de Montville et s'est articulée comme suit (elle pourra être poursuivie sur l'aval (Maromme) à l'issue du diagnostic sur le secteur de Montville) :

- Réalisation de 8 qualitomètres à Montville et 1^{ère} campagne d'analyses en 2018.
- Présentation en mars 2019 des résultats de la 1^{ère} campagne d'analyses et du protocole envisagé pour la 2nde campagne d'analyses.
- Réalisation de 6 qualitomètres au cours de l'été 2019 et 2nde campagne d'analyses à l'automne 2019.
- Restitution des résultats de l'étude en mars 2020. Mise en évidence d'une dégradation des eaux souterraines par les COHV (origine multiple) sur un axe d'écoulement parallèle à la vallée dans le secteur de Montville.
- Les modalités de surveillance des concentrations en COHV dans les eaux souterraines en amont du champ captant de Maromme seront arrêtées en 2022.

Recherche en eau

Soucieuse de pouvoir continuer à fournir un service de qualité à ses abonnés et de satisfaire leurs besoins en eau potable à long terme ; face aux pressions qui croissent liées notamment aux inondations, aux pollutions industrielles anciennes, aux pollutions agricoles et à l'urbanisation, la Direction de l'Eau de la Métropole Rouen Normandie a lancé en 2015 une étude préliminaire qui visait, dans un premier temps, à faire un recensement des ressources potentielles susceptibles a priori d'être encore disponibles au sein de son territoire ou dans son proche voisinage.

Cette étude préliminaire confiée au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), présentée le 7 octobre 2015 en présence de l'AESN, avait pour objectif de viser un débit de l'ordre de 50 000 m³/jour par site. Les critères de base : origine bicarbonaté calcique équilibrée, souterraine, non vulnérable à la sécheresse, de qualité constante même en cas de pluviométrie passagère importante, et proche des canalisations de transfert.

Cette étude préliminaire avait alors permis de mettre en exergue environ 13 à 14 secteurs hors vallée de la Seine, susceptibles de pouvoir répondre partiellement aux attentes de la Métropole, et quatre zones dans la vallée du fleuve, avec un potentiel a priori suffisant pour pouvoir espérer atteindre l'objectif des 50 000 m³/jour par site. À ce stade, sur un plan strictement hydrodynamique, en dehors de toutes considérations liées à la qualité des eaux et aux risques d'entraînement d'une pollution – (cf. rapport BRGM/RP-65139-FR).

La quasi-totalité des sites présentent un certain nombre de risques, notamment liés à la présence de sources potentielles de pollution et de conduits karstiques, mais interfèrent aussi avec des enjeux économiques. Cette étude a proposé de retenir plus particulièrement six secteurs, dont trois dans la vallée de la Seine, pour mener des recherches plus approfondies. Ces six secteurs représentent en effet le meilleur compromis notamment entre le débit recherché, le risque existant a priori d'entraînement d'une pollution et l'état de sollicitation quantitatif de la ressource.

En partenariat avec le BRGM et l'Agence de l'Eau, une convention de recherche et de développement partagés visant à définir un champ captant d'une capacité de production complémentaire de l'ordre de 50 000 m³/jour a été signée en 2017. Cette étude devrait remettre ces conclusions en 2021.

L'objectif du programme est donc de pouvoir, en cas de besoin, disposer à terme (horizon 10-15 ans en considérant les autorisations et les travaux) d'une nouvelle ressource en eau sécurisée.

Les études historiques des activités industrielles, des stockages de polluants et des influences potentielles est terminée. Les études géologiques sont également terminées et permettent de mieux connaître entre autres, les épaisseurs de craie, la position de la faille de Rouen, les influences et les zones de bonne productivité. Les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux d'essais de forage seront disponibles en 2020 pour permettre de réaliser les travaux d'étude de recherche en eau sur les meilleurs sites potentiels.

Les investigations géologiques et les essais de pompage afin de déterminer les capacités de production et les qualités d'eau se sont terminés en juin 2022. L'interprétation des résultats est en cours et donnera lieu à un COPIL fin 2022.

Constitution d'un modèle mathématique de l'hydro-système Seine-craie-alluvions sur les territoires de la Métropole Rouen Normandie et du Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec

Pour faire face aux différentes pressions quantitatives et qualitatives qui s'exercent sur les ressources du territoire de la Métropole Rouen Normandie, un comité de pilotage s'est constitué avec l'Agence de l'Eau, les services de l'État, le BRGM, le syndicat mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec et la Métropole.

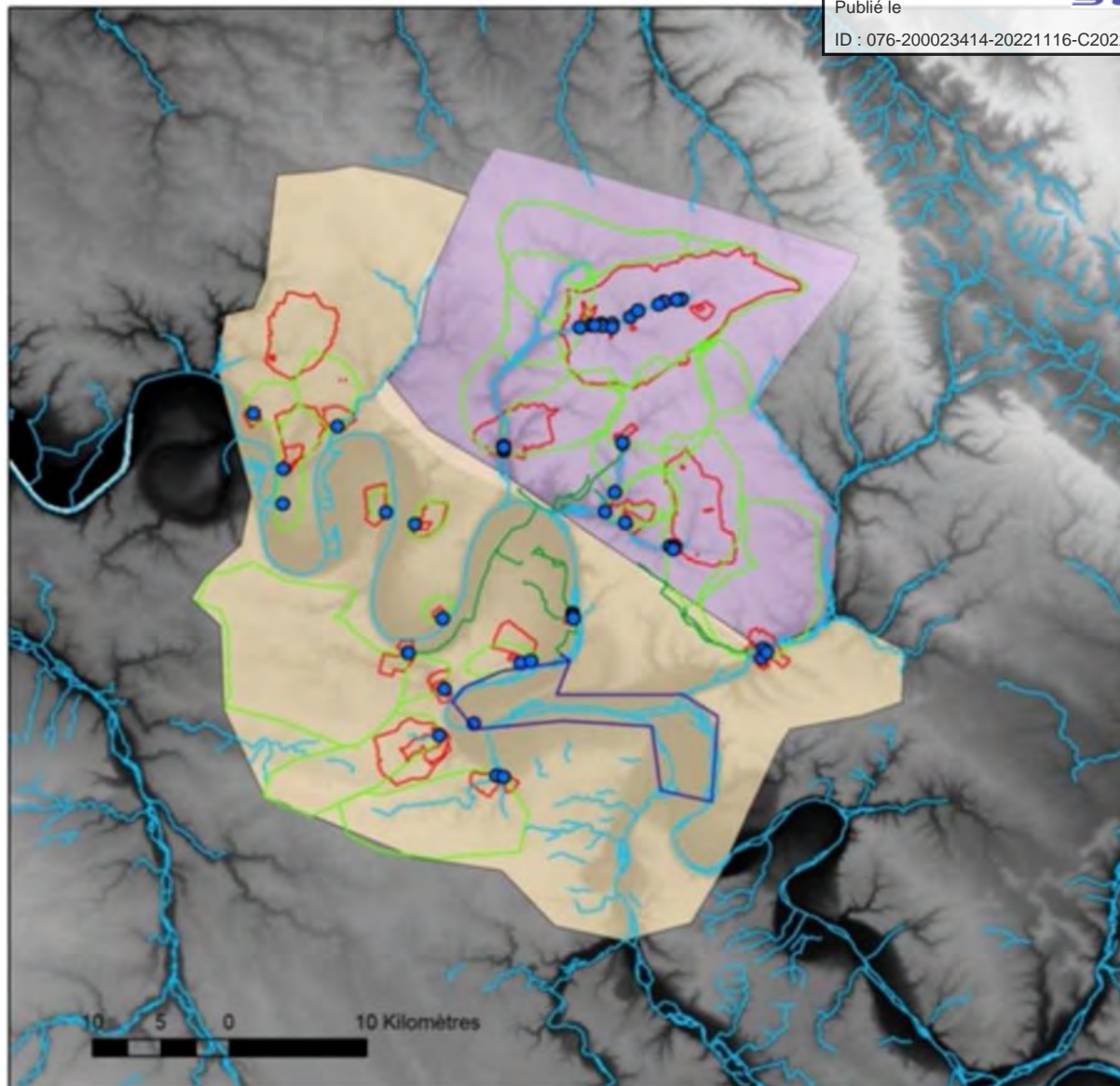
Ce groupe a décidé de créer un partenariat de recherche et de développement partagé afin de mieux appréhender les flux d'eaux souterraines, nappes, hydro-système de la craie et les relations avec les rivières.

Ainsi, parallèlement à la recherche d'une capacité de production d'eau complémentaire de qualité, une modélisation hydro-géotechnique de l'ensemble des captages de la Métropole et du Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec est engagée.

Cet outil prédictif, permettra d'une part, de mieux cerner les ressources potentielles de qualité et d'autre part, d'aider à la protection des ressources existantes et la gestion éventuelle de crise. Le modèle calé et ayant fait l'objet de scénarios types est attendu en 2021.

Les caractérisations géologiques plus précises ont été réalisées. La géologie du secteur d'étude est connue de façon beaucoup plus précise. Les deux campagnes de mesures permettant le calage de la modélisation ont pu être réalisées en tenant compte des conditions de recharge de nappe (seconde en juin 2020). Les conditions de mesures sont les suivantes : Basses eaux plateaux et vallées / Hautes eaux plateaux et basses eaux vallée. Ces éléments permettent de débiter la construction du modèle hydrogéologique pour un livrable en 2021. Des articles scientifiques sont en préparation.

Ce travail se poursuit normalement et intègre les nouvelles données issues des investigations de de recherche en eau. L'avancée du sujet sera présentée lors d'un COPIL à intervenir fin 2022.



Surface couverte par la modélisation

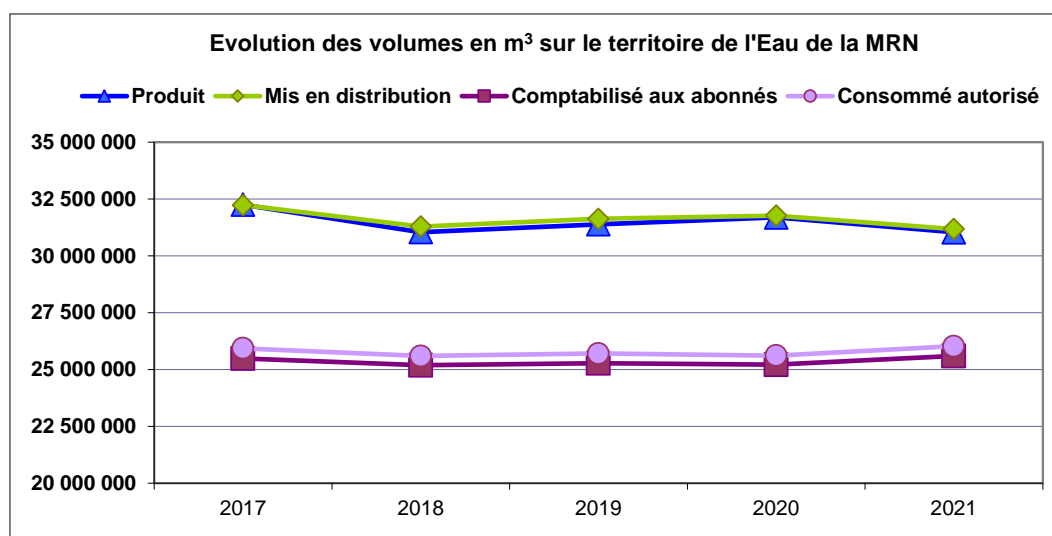
5 - Exploitation - Caractéristiques techniques

1 - Indicateurs techniques

Volumes en m³

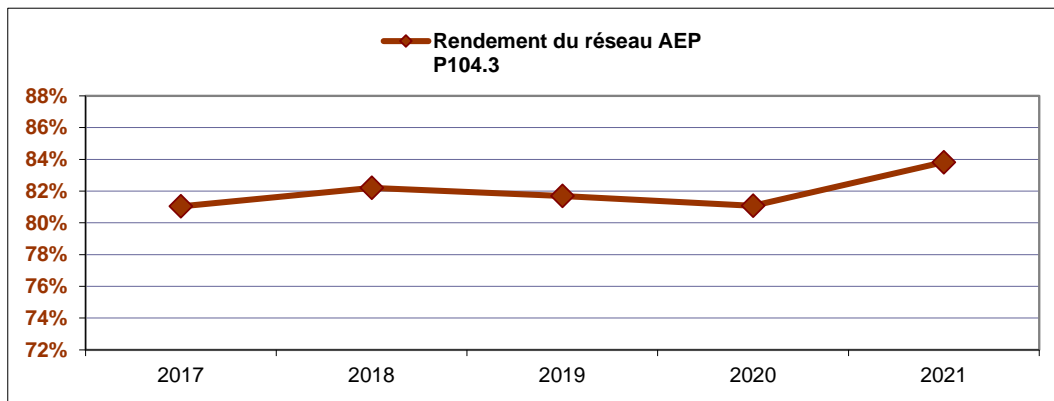
Les principaux indicateurs techniques concernant les volumes, prélevés, produits, mis en distribution et consommés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Services AEP de la MRN	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1	N/an 2017
V1 Volumes prélevés	33 467 882	32 401 593	32 749 387	33 067 691	32 546 243	-1,6%	-2,75%
V2 Volumes de service utilisés dans le processus de production	1 214 241	1 356 901	1 360 339	1 374 626	1 505 825	9,5%	24,01%
Volumes produits sur la Métropole Rouen Normandie : V3 = V1 - V2	32 253 641	31 044 692	31 389 048	31 693 065	31 040 418	-2,1%	-3,76%
V4 Volumes importés en gros (1) (provenant des syndicats hors de la Métropole Rouen Normandie)	975 442	995 416	973 463	863 600	828 631	-4,0%	-15,05%
V5 Volumes exportés en gros (2) (Exports d'eau hors de la Métropole Rouen Normandie)	994 259	745 672	732 544	782 074	682 268	-12,8%	-31,38%
Volumes mis en distribution sur la Métropole Rouen Normandie : V6 = V3 + V4 - V5	32 234 824	31 294 436	31 629 967	31 774 591	31 186 781	-1,8%	-3,25%
V7 Volumes de service du réseau	207 246	160 138	167 763	153 637	185 454	20,7%	-10,52%
V8 Volumes comptabilisés	25 487 500	25 191 543	25 277 078	25 211 157	25 593 576	1,5%	0,42%
V9 Volumes autorisés non comptés	239 101	242 028	259 518	249 553	248 259	-0,5%	3,83%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9	25 933 847	25 593 709	25 704 359	25 614 347	26 027 289	1,6%	0,36%
Rendement du réseau : $R = (V10 + V5) / (V3 + V4)$	81,04%	82,21%	81,69%	81,08%	83,81%	3,4%	3,42%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km	2 910	2 961	2 968	2 989	2 927	-2,1%	0,60%
Indice Linéaire des volumes non comptés : en m ³ /km/jour $ILVnc = (V6 - V8) / L / 365$	6,35	5,65	5,86	6,02	5,24	-13,0%	-17,60%
Indice Linéaire de pertes en réseau : en m ³ /km/jour $ILP = (V6 - V10) / L / 365$	5,93	5,27	5,47	5,65	4,83	-14,5%	-18,60%
Indice Linéaire des volumes consommés : $ILC = (V10+V5) / L / 365$	25,35	24,37	24,40	24,19	25,00	3,3%	-1,40%
Nombre d'abonnés : N	193 033	195 643	198 232	200 550	206 378	2,9%	6,91%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : $R = N / L$	66,34	66,08	66,78	67,09	70,51	5,1%	6,28%



Indicateurs de performances

Indicateurs Techniques des Services AEP de l'Eau de la MRN	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1	N/an 2017
Rendement du réseau AEP P104.3	81,04%	82,21%	81,69%	81,08%	83,81%	3,4%	3,4%
Indice Linéaire des Volumes non comptés : ILVnc (m ³ /km/jour) P105.3	6,35	5,65	5,86	6,02	5,24	-2,1%	-17,6%
Indice Linéaire de Perte en Réseaux : ILP (m ³ /km/jour) P106.3	5,93	5,27	5,47	5,65	4,83	-13,0%	-18,6%
Indice Linéaire des volumes Consommés : ILC (m ³ /km/jour)	25,35	24,37	24,40	24,19	25,00	-14,5%	-1,4%



Le **rendement du réseau** de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau. Il s'établit pour l'année 2021 à **83,81%**

L'amélioration du rendement de réseau se confirme. Sur les **5 dernières années**, on observe un gain de **3,4%**, soit 2,8 points.

Le Décret n°2012-97 du 27 janvier 2012, relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable, précise dans son article 2 : les modalités d'application de la majoration du taux de redevance pour l'usage « alimentation en eau potable ».

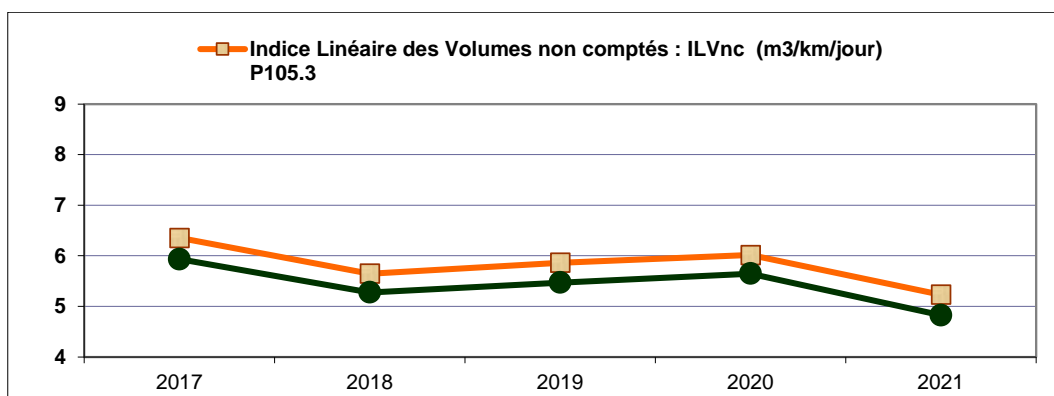
L'une des conditions d'application de cette majoration serait : « lorsque le rendement de réseau est inférieur à 85% ou lorsque cette valeur n'est pas atteinte au résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de la valeur de l'indice linéaire de consommation (...). Si les prélèvements réalisés sur des ressources faisant état de règle de répartition sont supérieurs à 2 millions de m³/an, la valeur du terme fixe est égale à 70. »

Ainsi pour l'Eau de la MRN, le rendement est de 83,81%, les volumes prélevés sont supérieurs à 2 millions de m³/an ; la somme « S » à prendre en compte est donc de :

$$S = 70 + 1/5 (ILC) = 70 + 5,0 = 75,0$$

Cette somme est inférieure au rendement de la MRN.

En parallèle l'amélioration observée sur l'**Indice Linéaire de Perte (ILP)** pour la **période 2017/2021** est de **18,6%**. Ce dernier s'établit pour l'année 2021 à **4,83 m³/km/jour**.



L'**indice linéaire de perte (ILP)** permet de connaître par km de réseau la part des volumes qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement des réseaux qui vise à lutter contre les pertes, et d'autre part les actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez l'abonné.

L'**indice linéaire des volumes non comptés (ILVnc)** permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraisons des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau. Il s'établit à **5,24 m³/km/jour**. Sur les **5 dernières années** cet indicateur est en amélioration de **+17,6%**.

L'**indice linéaire de consommation (ILC)** de **25,0 m³/km/jour**, est compris entre 10 et 30 m³/km/jour, à ce titre est conformément au standard de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le réseau peut être qualifié d'intermédiaire, ni urbain ILC >30, ni rural ILC <10. Sur les **5 dernières années** cet indicateur est en diminution de **-1,4%**.

Cette notion regroupe des réalités très différentes entre les différentes zones de desserte. La Métropole a donc été divisé en 5 secteurs suivant les secteurs techniques homogènes.

- o **Secteur Régie centre** : Caudebec-lès-Elbeuf, Darnétal, Elbeuf-sur-Seine, Grand-Couronne, La-Londe, Le-Grand-Quevilly, Le-Petit-Quevilly, Oissel, Orival, Petit-Couronne, Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray, Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Sotteville-lès-Rouen.
- o **Secteur Régie périphérique** : Amfreville-la-Mivoie, Belbeuf, Bonsecours, Boos, Franqueville-St-Pierre, La-Bouille, Le-Mesnil-Esnard, Moulineaux, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Saint-Martin-du-Vivier, Cléon, Freneuse, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Sotteville-sous-le-Val, Tourville-la-Rivière.
- o **Secteur Régie rural** : Fontaine-sous-Préaux, Gouy, La-Neuville-Chant-d'Oisel, Les-Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Montmain, Quévreville-la-Poterie, Roncherolles-sur-le-Vivier, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Aubin-Epinay, Saint-Jacques-sur-Darnétal, Ymare.
- o **Secteur PSNO périphérique** : Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Déville-lès-Rouen, Houpeville, Isneauville, Le-Houlme, Malaunay, Maromme, Mont-Saint-Aignan, Notre-Dame-de-Bondeville, et pour partie sur les communes de Saint-Martin-du-Vivier - hameaux du Mont Perreux - ZAC de la Ronce et Quincampoix - hameau de la Muette.
- o **Secteur PSNO rural** : Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine, Duclair, Epinay-sur-Duclair, Hautôt-sur-Seine, Hénouville, Jumièges, Le-Mesnil-sous-Jumièges, Le-Trait, Quevillon, Sahurs, Saint-Martin-de-Boscherville, Saint-Paër, Saint-Pierre-de-Manneville, Saint-Pierre-de-Varengeville, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Val-de-la-Haye, Yainville et Yville-sur-Seine.

L'Agence de l'Eau définit des critères d'appréciation des ILP, suite à la qualification des réseaux (rural, intermédiaire et urbain) en fonction de l'indice linéaire de consommation.

Type de réseaux (indices exprimés en m ³ /km/jour)			
ILC	<10	de 10 à 30	>30
Type de réseaux	Rural	Intermédiaire	Urbain
Bon si ILP	< 1,5	< 3	< 7
Acceptable si ILP	1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10
Médiocre si ILP	2,5 à 4	5 à 8	10 à 15
Mauvais si ILP	> 4	> 8	> 15

Détail des résultats obtenus pour ces 5 zones de distributions :

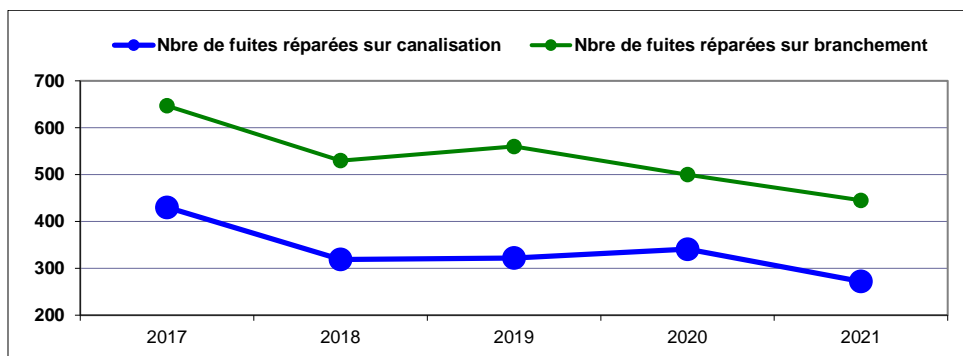
Zone de desserte	ILC	Classement	ILP	Appréciation
Régie centre	35,84	Urbain	6,74	Bon
Régie périphérique	19,05	Intermédiaire	1,93	Bon
Régie rurale	8,86	Rural	1,1	Bon
PSNO périphérique	32,21	Urbain	4,87	Bon
PSNO rurale	9,59	Rural	3,31	Médiocre

Le résultat « médiocre » observé sur la zone rurale de la PSNO, peut s'expliquer par (nouveau contrat) au 1^{er} janvier 2021, ainsi qu'une priorisation de ces actions sur le secteur urbain (nécessaire entre autres aux déploiements de logger de détection).

A titre d'information sur le 1^{er} semestre 2022, les volumes distribués sur ce secteur rural, sont en baisse de 10%. Sur une base de volume consommé constant, l'ILP devrait s'établir à environ 2.2 m3/km/j.

Fuites

Territoire Eau de la MRN	2017	2018	2019	2020	2021
Nbre de fuites réparées sur branchement	647	530	560	500	445
Nbre de fuites réparées sur canalisation	430	319	322	341	272
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	1 116	878	1 033	870	926
Nombre TOTAL de fuites réparées	2 193	1 727	1 915	1 711	1 643



L'indice linéaire de réparation (ILR) permet de caractériser l'état général du réseau, de même pour l'indice de réparation des branchements. L'évolution de ces indices (à périmètre constant) reflète les tendances observées sur le nombre de fuites.

Territoire Eau de la MRN	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire de canalisation en km	2 910	2 961	2 968	2 989	2 927
Nbre de fuites réparées sur canalisation	430	319	322	341	272
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,15	0,11	0,11	0,11	0,09

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Territoire Eau de la MRN	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de branchements	130 358	130 805	131 107	131 741	132 203
Nbre de fuites réparées sur branchement	647	530	560	500	445
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,50	0,41	0,43	0,38	0,34

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

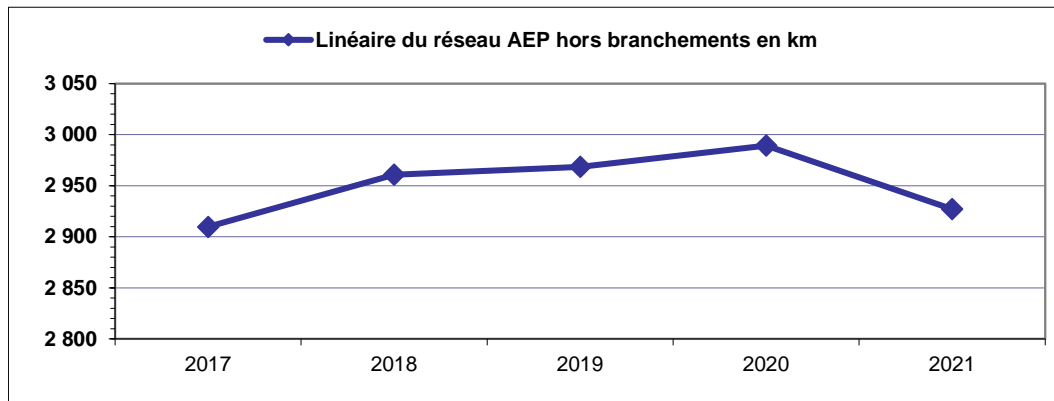
❖ Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées, indicateur de performance P151.1

La consolidation de cet indicateur sur le périmètre de la MRN en 2021 est de **1,20 pour 1000 abonnés**.

2 - Patrimoine

Réseau

Territoire Eau de la MRN	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1	N/an 2017
Linéaire du réseau AEP hors branchements en km	2 910	2 961	2 968	2 989	2 927	-2,1%	0,6%



On observe une baisse de 62 km de réseau. Cette baisse est la résultante de la non prise en compte, en 2021, des linéaires de réseau abandonnés. De fait, même si ces derniers sont maintenus dans la base SIG (la Métropole en restant responsable), ils ne participent pas à la desserte réelle, et ne doivent pas être comptabilisés dans les calculs d'indicateurs, ILC, ILP, taux de renouvellement etc...

❖ Taux moyen de renouvellement de réseau, indicateur de performance P107.2

Il est calculé sur la moyenne du linéaire de réseau renouvelé sur les 5 dernières années, il s'élève à **0,82%**.

Le renouvellement annuel de réseau est passé, en 5 ans, de 0,68% à 0,82%.

Dans le cadre du budget investissement canalisation, un effort est fait afin de rationaliser le réseau (suppression des canalisations en doublon, simplification des maillages...), sur l'année 2021, cet effort a porté sur 3,660 km, il participe à la pérennisation du réseau et à la diminution de l'âge moyen de ce dernier.

La programmation du renouvellement d'une canalisation est priorisée en fonction de sa vétusté (âge, matériaux, analyse de la fréquence et nombre de fuites), des besoins nouveaux (urbanisation, renforcement) mais également en fonction des travaux de voirie engagés par les communes ou les autres concessionnaires.

Territoire Eau de la MRN	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1	N/an 2017
Linéaire de réseau AEP renouvelé en km	24,093	27,568	26,744	24,706	17,332	-29,8%	-28,1%
Taux de renouvellement annuel du linéaire de réseau	0,83%	0,93%	0,90%	0,83%	0,59%	-28,7%	-28,7%
Taux moyen de renouvellement du linéaire sur 5 ans P107.2	0,68%	0,74%	0,79%	0,84%	0,82%	-2,0%	21,0%

❖ Renouvellement de réseau lié au CVM

Dans le contexte de l'identification des canalisations susceptibles de relarguer du CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) cf. chapitre 5.2., la Métropole engage des actions de renouvellement préventives et curatives.

Ces travaux de renouvellement des canalisations « CVM », sont priorisés en fonction des impacts sanitaires, environnementaux (purges) et opportunité programme de voirie.

Territoire Eau de la MRN	2019	2020	2021
Linéaire canalisations PVC renouvelé en km	5,895	6,856	3,695
% de linéaire PVC renouvelé / linéaire renouvelé total	22,0%	27,8%	21,3%
Nombre d'opérations	19	15	15

❖ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau AEP, indicateur de performance P103.2b

Cet indice est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013, il annule le précédent indice défini dans l'annexe I de l'arrêté du 2 mai 2007.

Sa valeur est comprise entre 0 à 120 suivant l'existence de : plans (10 points), procédure de mise à jour (5 points), la connaissance des diamètres, nature et âges (30 points).

Dès qu'un minimum de 40 points est obtenu, les points supplémentaires peuvent être acquis en fonction de la localisation des équipements annexes, d'un inventaire des équipements électromécaniques, la localisation des branchements, une synthèse de la recherche et réparation de fuites, la localisation des autres interventions (purges...), programme pluriannuel de renouvellement de canalisation, et une modélisation du réseau (75 points).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable de la MRN, résulte de la consolidation des indices des différents services au prorata du linéaire de réseau et s'élève à **111,2**.

Branchements

Territoire Eau de la MRN	2017	2018	2019	2020	2021	NN-1	N/an 2017
Nombre TOTAL de branchements**	130 405	130 852	131 264	131 741	132 203	0,35%	1,38%
Nombre de branchements Neufs	604	510	510	564	503	-10,82%	-16,72%
Nombre de branchements Supprimés	166	63	98	87	41	-52,87%	-75,30%
dont branchement plomb supprimés	22	5	9	20	2	-90,00%	-90,91%
Nombre de branchements Renouvelés	2 035	1 702	1 371	1 108	1 014	-8,48%	-50,17%
dont branchement plomb renouvelés	667	705	345	255	181	-29,02%	-72,86%
Solde branchement plomb estimé*	1 597	887	533	258	75	-70,93%	-95,30%
Pourcentage branchement plomb	1,22%	0,68%	0,41%	0,20%	0,06%		

* A fin 2021 le solde de branchement plomb est estimé à 75 unités (situés dans la rue du Gros Horloge à Rouen), Leur renouvellement (autre qu'individualisé) ne pourra être entrepris que lors d'un chantier voirie incluant l'ensemble des concessionnaires.

En dehors de cette rue, il n'y a plus de branchements plomb référencés, néanmoins l'existence de quelques branchements plomb « disséminés » est probable, ils sont renouvelés dès détection.

Les soldes plomb antérieurs ont été corrigés en tenant compte du nombre de branchements plomb supprimés et renouvelés.

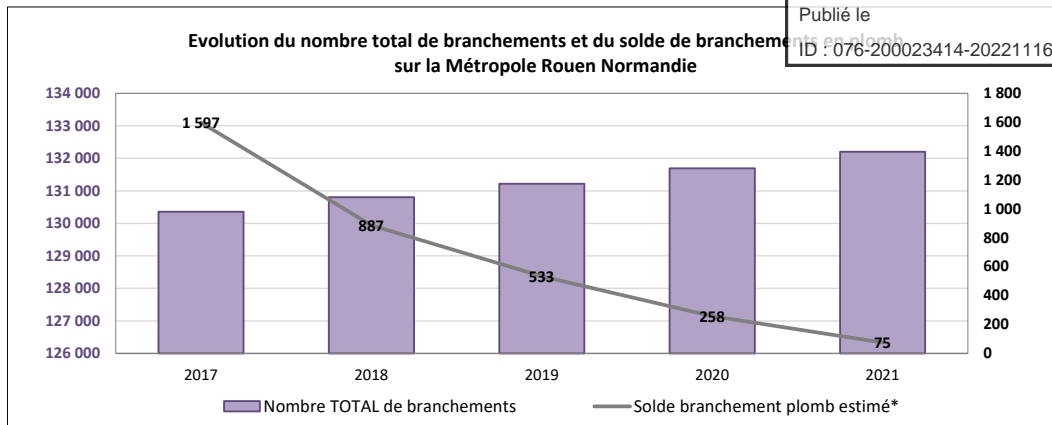
**Avec le changement d'exploitant sur la PSNO, une mise à jour de la base branchement a été réalisée sur le secteur de l'ancien syndicat de Saint Martin de Boscherville.

Cette mise à jour se traduit par une augmentation de 47 branchements. Les valeurs des années antérieures (2017 à 2020) ont été corrigés pour tenir compte de cette modification, et ne pas fausser l'évolution 2020/2021.

À fin 2021, le nombre de branchements est de 132 203 unités.

Le nombre de branchements neufs réalisés dans le cadre de l'exploitation des réseaux (hors lotissements privés) est de 503 unités, en parallèle 41 branchements ont été supprimés dont 2 branchements plomb.

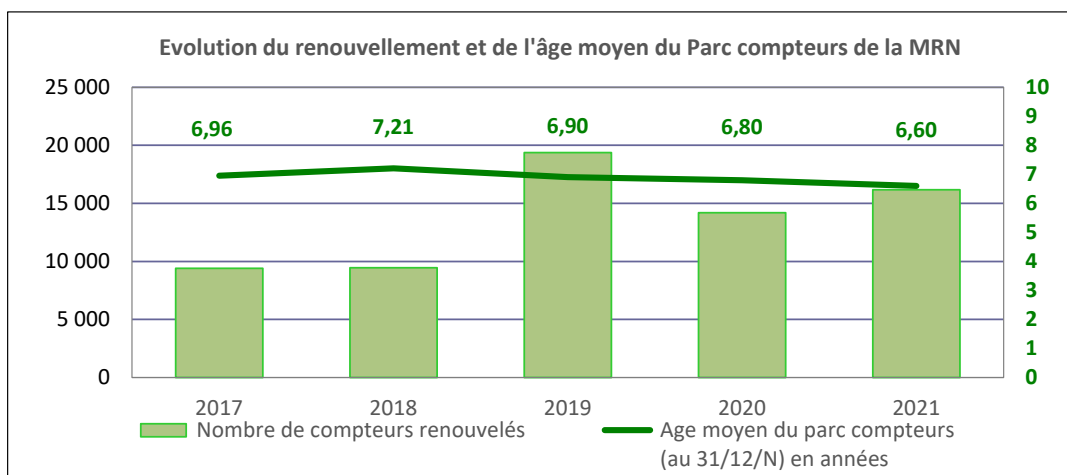
Le nombre de branchements renouvelés en 2021 est de 1 014, dont 181 en plomb.



Compteurs

Territoire Eau de la MRN	2017	2018	2019	2020	2021	NN-1	N/an 2017
Nombre TOTAL de compteurs	200 088	202 575	205 438	206 644	208 682	0,99%	4,30%
Nombre de compteurs renouvelés	9 391	9 440	19 364	14 188	16 162	13,91%	72,10%
Taux de renouvellement	4,69%	4,66%	9,43%	6,87%	7,74%	12,80%	65,01%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	6,96	7,21	6,90	6,80	6,60		

Le nombre de compteurs est en augmentation. Il correspond d'une part aux nouveaux branchements, et d'autre part à l'individualisation des consommations dans les immeubles collectifs (compteurs divisionnaires).



L'accélération du nombre de compteurs renouvelés sur 2019-2021, est le résultat de la volonté de passage de relevé d'index visuel à des relevés par radio. Dans ce contexte un marché spécifique de renouvellement compteurs équipés tête radio a été passé sur le périmètre de la Régie (2019-2022).

Le nombre global de compteurs équipés radio en 2021 est de 181 524 unités, la couverture est de 87,0% du parc.

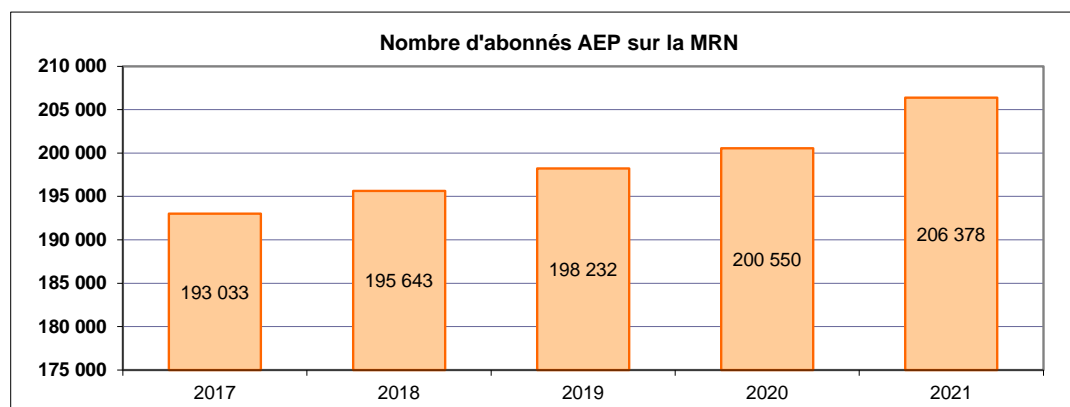
Cette technologie radio permet de s'affranchir de la présence de l'utilisateur lors du relevé d'index.

6 - Gestion clientèle abonnés

1 - Abonnés

Territoire Eau de la MRN	2017	2018	2019	2020	2021	NN-1	N / an 2017
Nombre d'Abonnés Domestiques	192 567	195 505	198 028	200 387	206 163	2,9%	
Nombre d'Abonnés Non Domestiques	466	138	204	163	215	31,9%	
Nombre TOTAL d'abonnés AEP	193 033	195 643	198 232	200 550	206 378	2,9%	6,9%

Remarque : les valeurs sur le nombre d'abonnés domestiques et non domestiques pour 2017 transmises par EDN sont fortement incertaines car très différentes des valeurs de 2016 et 2018.



On observe une augmentation de 2,9% du nombre d'abonnés en 2021, la tendance observée sur les 5 dernières années est une hausse de **6,9%**.

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'Agence de l'Eau.

Les abonnés non domestiques, sont donc les abonnés pour lesquels l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service, ne recouvre pas la redevance due au titre de la pollution domestique.

Le nombre moyen d'habitant par abonné domestique est de 2,43.

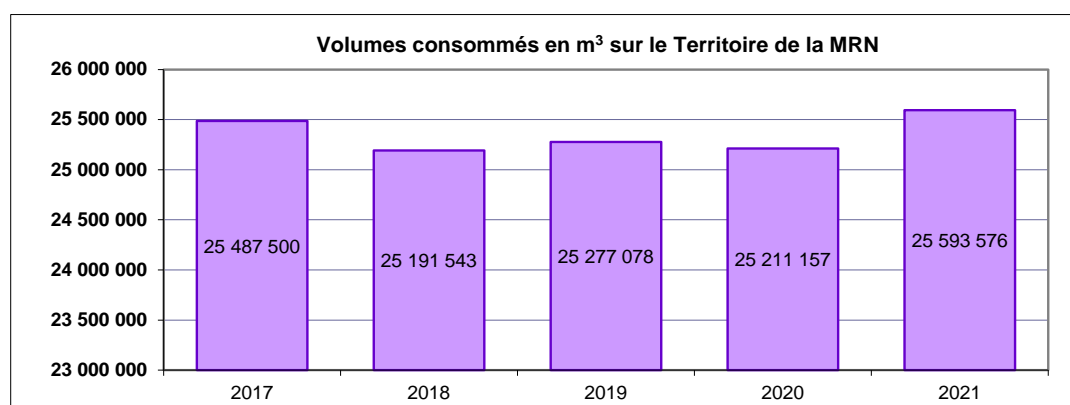
2 - Volumes consommés

Territoire Eau de la MRN	2017	2018	2019	2020	2021	NN-1	N / an 2017
TOTAL des volumes consommés en m³	25 487 500	25 191 543	25 277 078	25 211 157	25 593 576	1,5%	0,42%

95,5% des volumes consommés sont qualifiés de domestiques contre 4,5% de non domestiques (cf. définition domestique-non domestique ci-dessus).

La consommation domestique moyenne par abonné est de 118,5 m³/an.

La consommation globale par habitant est de 139,8 litres/jour (base 365 jours).



3 - Indicateurs de performances

❖ Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, indicateur de performance P152.1

L'ensemble des services de la MRN, ont un délai d'ouverture de 48h00.

Ce délai s'applique aux branchements neufs (hors délai de réalisation) et aux remises en service de branchements existants et fonctionnels. Dans le cas où il n'y a pas de coupure d'eau entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs, on considère que la remise en eau est immédiate et que le délai d'ouverture du branchement est respecté. Ce point explique un taux de **100%**.

Territoire Eau de la MRN	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre d'interventions pour ouverture	8 431	9 878	10 724	9 261	12 058	30,2%
Nombre d'interventions n'ayant pas respecté le délai d'ouverture	0	0	0	0	0	
Taux de respect du délai d'ouverture P152.1	100%	100%	100%	100%	100%	

❖ Taux de réclamations, indicateur de performance P155.1

Cet indicateur comptabilise les réclamations écrites (courrier, mail, fax...) correspondant à des écarts ou non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, en particulier en ce qui concerne l'application du règlement de service.

Ces réclamations peuvent porter notamment sur la qualité de l'eau, la qualité du service, la facturation à l'exception du niveau de prix.

Territoire Eau de la MRN	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre de réclamations écrites	418	518	343	211	197	-6,6%
Taux de réclamations pour 1000 abonnés P155.1	2,17	2,65	1,73	1,05	0,95	

Le taux de réclamations consolidé à l'échelle de la MRN en 2021 est de **0,95 pour 1000 abonnés**.

❖ Taux d'impayés sur la facture d'eau de l'année précédente, indicateur de performance P154.0

Cet indicateur mesure le montant des impayés TTC au titre de l'année N-1 comptabilisé au 31/12 de l'année N, divisé par le chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12 de l'année N.

Cet indicateur doit prendre en compte uniquement les parts liées à la facture EAU POTABLE (hors assainissement), il s'agit donc :

- ✓ Part EAU exploitant (opérateur éventuel)
- ✓ Part EAU de la collectivité – part investissement
- ✓ Redevance prélèvement Agence de l'Eau
- ✓ Redevance pollution Agence de l'Eau (comptabilisée sur le chapitre EAU de la facture)
- ✓ Taxe Voies Navigables de France
- ✓ TVA

A noter que le taux d'impayés est commun aux secteurs Régie Rouen-Elbeuf et PS Nord-Ouest 2021.

Pour la MRN le taux d'impayés sur la facture d'eau de l'année précédente est de **4,28 %**

❖ [Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un performance P109.0](#)

Ce montant comptabilise les abandons de créances à caractère social : votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité et les abandons de créances réalisés par l'opérateur (notamment ceux liés au fond de solidarité logement) ; ainsi que les versements effectués par la collectivité au profit d'un fond créé en application de l'article L.261-4 du code de l'action sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté (fond de solidarité logement).

La Métropole a signé une convention avec le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour la gestion du Fonds de Solidarité Logement. Dans ce cadre, les montants versés pour 2021 s'élèvent à 105 000 €. Ce fonds est directement géré par le Conseil Départemental de Seine-Maritime.

La règle de calcul est : montant en euros hors taxes / volumes facturés, soit **0,0044 €/m³**.

[Remises pour fuite](#)

Territoire Eau de la MRN				
Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service	Part EAU		Part ASSAINISSEMENT	
	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
TOTAL Remises pour Fuites Année 2018	99 703	141 005,81 €	124 252	142 765,55 €
TOTAL Remises pour Fuites Année 2019	105 738	163 967,50 €	146 037	184 129,56 €
TOTAL Remises pour Fuites Année 2020	105 512	166 915,30 €	128 153	169 704,32 €
TOTAL Remises pour Fuites Année 2021	95 873	183 582,17 €	133 383	184 468,27 €

7 - Programme de travaux réalisés sur le territoire de la Métropole en 2021

S'agissant des engagements financiers en termes d'investissement, certains travaux peuvent être achevés sur 2022

Investissements Travaux Neufs	2017	2018	2019	2020	2021
Montant global engagé en €HT	19 607 978,71	16 305 376,25	13 249 786,76	13 979 751,83	16 592 245,97

Commune	Rue	Objet	Linéaire renouvelé	Linéaire rationalisé	Linéaire étendu	Brchts repris	Brchts renouvelés	dont Brchts plomb	Description des travaux
Anneville-Ambourville	Monseigneur Lemonnier (rue)	Renouvellement et rationalisation	285	285	0	0	8		Renouveler et rationaliser le réseau en PVC, y compris les branchements associés
Bardouville	Bac (rue du) - RD64	Renouvellement	85	0	0	2	1		Renouveler le réseau et les branchements associés
Bardouville	Calvaire (rue du)	Renouvellement et renforcement	200	0	0	5	4		Renouveler et renforcer le réseau pour la défense extérieure contre l'incendie et renouveler les branchements associés
Belbeuf	Belbeuf et Ondelles (rue de et route des)	Extension	0	0	470	0	0		Etendre le réseau
Bois-Guillaume	Herbeuse (rue)	Renouvellement et renforcement	245	0	0	8	0		Renforcer et renouveler le réseau
Bonsecours	Hautes Haies (rue des)	Rationalisation	0	315	0	0	23		Rationaliser le réseau et les branchements associés
Boos	Paris (route de)	Renouvellement et renforcement	575	0	0	0	3		Renforcer et renouveler le réseau, y compris les branchements associés
Cléon	René Sortemboc (rue)	Sécurisation	35	0	30	0	0		Renforcer et renouveler le réseau et création maillage
Darnétal	François Durécu (rue)	Renouvellement et rationalisation	297	25	0	2	10		Rationaliser et renouveler le réseau, y compris les branchements associés
Darnétal	Girafe (carrefour de la)	Renouvellement et renforcement	75	0	0	1	4		Renforcer et renouveler le réseau, y compris les branchements associés
Darnétal	Sadi Carnot (rue)	Renouvellement et renforcement	265	0	0	1	20		Renforcer et renouveler le réseau, y compris les branchements associés
Duclair	Cloutier / Quenette	Renouvellement	65	0	0	0	1		Renouveler le réseau et les branchements associés
Duclair	Saint Laurent (rue)	Renouvellement et extension	55	0	20	1	4		Renouveler le réseau, dont une partie en PVC, et les branchements associés, y compris extension
Elbeuf	Hervieux (rue)	Renouvellement	105	0	0	10	1	1	Renouveler le réseau et les branchements associés
Franqueville-Saint-Pierre	Paris (route de)	Renouvellement	115	0	0	0	3		Renouveler le réseau et les branchements associés
Gouy	Canadiens et République (rue des et rue de la)	Renouvellement et rationalisation	700	110	0	0	48		Rationaliser et renouveler le réseau, dont une partie en PVC, y compris les branchements associés
Gouy	Joré (cote)	Renouvellement et renforcement	220	0	0	0	0		Renouveler et renforcer le réseau pour la défense extérieure contre l'incendie
Jumièges	Vieux Moulin (chemin du)	Extension	0	0	135	0	0		Etendre le réseau
La Bouille	Fer à Cheval (impasse du)	Renouvellement et renforcement	230	0	0	0	6		Renforcer et renouveler le réseau en PVC, y compris les branchements associés
La Londe	Sergent (rue)	Renouvellement	195	0	0	6	0		Renouveler le réseau
Le Petit-Quevilly	Béranger (rue)	Renouvellement et renforcement	100	0	0	0	7		Renforcer et renouveler le réseau, y compris les branchements associés
Le Petit-Quevilly	Guillaume Lecointe (rue)	Renouvellement, renforcement et rationalisation	400	155	0	0	50		Renforcer, rationaliser et renouveler le réseau, y compris les branchements associés
Le Petit-Quevilly	Paul Foliot (rue)	Renouvellement et rationalisation	445	270	0	2	43		Rationaliser et renouveler le réseau, y compris les branchements associés
Le Petit-Quevilly	Picard (sente)	Renouvellement	220	0	0	2	27		Renouveler le réseau et les branchements associés
Le Trait	Auguste Râteau (rue)	Renouvellement	100	0	0	1	4		Renouveler le réseau et les branchements associés
Le Trait	Joessel (rue)	Renouvellement	95	0	0	0	4		Renouveler le réseau et les branchements associés
Malaunay	Alexandre Ribot (rue)	Renouvellement	255	0	0	0	15		Renouveler le réseau et les branchements associés
Malaunay	André Siegfried (rue)	Renouvellement	175	0	0	0	23		Renouveler le réseau et les branchements associés
Moulineaux	Louis Moguen (rue) et Coquelicots (chemin des)	Renouvellement, renforcement, dévoiement et rationalisation	235	75	0	1	5		
Oissel	Allée (chemin de l')	Renouvellement et rationalisation	575	290	60	11	0		Rationaliser et renouveler le réseau
Oissel	Turgis (rue de)	Renouvellement	185	0	0	3	37		Renouveler le réseau et les branchements associés
Petit-Couronne	Pierre Corneille (rue)	Renouvellement	255	0	0	30	0		Renouveler le réseau
Roncherolles-sur-le-Vivier	Darnétal (route de)	Renouvellement	450	0	0	2	0		Renouveler le réseau en PVC

Commune	Rue	Objet	Linéaire renouvelé	Linéaire rationalisé	Linéaire étendu	Brchts repris	Brchts renouvelés	dont Brchts plomb	Description des travaux
Rouen	Albert Dupuis (rue)	Sécurisation	750	20	275	27	0		Sécuriser le réseau Jatte - Chatelet
Rouen	André Derocque (rue Docteur)	Renouvellement	460	0	0	26	8		Renouveler le réseau et les branchements associés
Rouen	Berne (rue de)	Renouvellement	410	0	0	12	8		Renouveler le réseau et les branchements associés
Rouen	Bonnefoi (rue)	Renouvellement	180	0	0	14	0		Renouveler le réseau
Rouen	Boucheries Saint Ouen (rue des)	Renouvellement	100	0	0	13	0		Renouveler le réseau
Rouen	Bretagne (avenue de)	Renouvellement et rationalisation	50	50	0	0	6		Rationaliser et renouveler le réseau, y compris les branchements associés
Rouen	Brisout de Barneville (rue)	Renouvellement et rationalisation	0	195	0	0	1		Rationaliser et renouveler le réseau, y compris les branchements associés
Rouen	Dufay (rue)	Rationalisation	0	395	0	25	0		Rationaliser le réseau et les branchements associés
Rouen	Elbeuf (rue d')	Rationalisation	0	460	0	0	0		Rationaliser le réseau et les branchements associés
Rouen	Fond de la Jatte (rue du)	Renouvellement	80	0	0	8	0		Renouveler le réseau
Rouen	Gambetta (boulevard)	Renouvellement et rationalisation	210	180	0	0	4		Rationaliser et renouveler le réseau, y compris les branchements associés
Rouen	Geuffroy (rue)	Renouvellement	85	0	0	0	3		Renouveler le réseau et les branchements associés
Rouen	Henri Barbusse (rue)	Renouvellement	130	0	0	1	4		Renouveler le réseau et les branchements associés
Rouen	Henri Grieu (rue)	Renouvellement et renforcement	200	0	0	16	0		Renforcer et renouveler le réseau
Rouen	Jacques Anquetil (quai)	Renouvellement et dévoiement	80	0	0	0	0		Dévoier et renouveler le réseau
Rouen	Jean Jaurès (avenue)	Renouvellement	100	0	0	2	6		Renouveler le réseau et les branchements associés
Rouen	Louis Ricard (rue)	Renouvellement et rationalisation	150	95	0	10	0		Rationaliser et renouveler le réseau
Rouen	Mail (rue du)	Renouvellement	320	0	0	0	0		Renouveler le réseau
Rouen	Mare du Parc (rue de la)	Renouvellement	290	0	0	18	0		Renouveler le réseau
Rouen	Petit Porche (rue du)	Renouvellement	45	0	0	5	0		Renouveler le réseau
Rouen	Saint Gervais (Rampe et Cavée)	Renouvellement et rationalisation	400	85	0	12	0		Rationaliser et renouveler le réseau
Rouen	Seille (rue de la)	Renouvellement	150	0	0	15	0		Renouveler le réseau
Rouen	Tanger (rue de)	Rationalisation	0	300	0	11	1		Rationaliser le réseau et les branchements associés
Rouen	Thomas Dubosc (rue)	Renouvellement et renforcement	105	0	0	18	0		Renforcer et renouveler le réseau
Rouen	Tivoli (rue de)	Renouvellement	160	0	0	8	0		Renouveler le réseau
Rouen	Vert Buisson (rue du)	Renouvellement	145	0	0	8	2		Renouveler le réseau et les branchements associés
Saint-Étienne-du-Rouvray	Ardennes (rue des)	Renouvellement	280	0	0	0	25		Renouveler le réseau et les branchements associés
Saint-Étienne-du-Rouvray	Madrillet (rue du)	Renouvellement et rationalisation	340	170	0	0	8		Rationaliser et renouveler le réseau, y compris les branchements associés
Saint-Étienne-du-Rouvray	Paul Bert (rue)	Renouvellement	140	0	0	0	6		Renouveler le réseau et les branchements associés
Saint-Étienne-du-Rouvray	Perche (rue du)	Renouvellement	345	0	0	1	33		Renouveler le réseau et les branchements associés
Saint-Jacques-sur-Darnétal	Arpents (rue des)	Renouvellement	260	0	0	0	15		Renouveler le réseau et les branchements associés
Saint-Jacques-sur-Darnétal	Canadiens (rue des)	Renouvellement	410	0	0	2	10		Renouveler le réseau en PVC et les branchements associés
Saint-Jacques-sur-Darnétal	Table de Pierre (rue de la)	Renouvellement, renforcement et dévoiement	485	0	0	0	11		Dévoier, renforcer et renouveler le réseau, y compris les branchements associés
Saint-Léger-du-Bourg-Denis	Prairies (rue des)	Renouvellement	105	0	0	9	0		Renouveler le réseau en PVC
Saint-Léger-du-Bourg-Denis	Thuyas (rue des)	Renouvellement	140	0	0	5	0		Renouveler le réseau en PVC
Saint-Martin-de-Boscherville	Moulin (chemin du)	Renouvellement et renforcement	235	0	0	0	10		Renforcer et renouveler le réseau, y compris les branchements associés
Saint-Martin-de-Boscherville	Quevillon (route de)	Renouvellement et renforcement	240	0	0	0	0		Renouveler et renforcer le réseau pour la défense extérieure contre l'incendie
Saint-Paër	Ancienne Auberge (route de l')	Renouvellement	95	0	0	2	3		Renouveler le réseau en PVC et les branchements associés
Saint-Paër	Brunemare (Plaine de)	Renouvellement	295	0	0	0	2		Renouveler le réseau en PVC et les branchements associés
Saint-Pierre-de-Manneville	Caumont (chaussée de)	Renouvellement et rationalisation	335	115	0	0	1		Rationaliser et renouveler le réseau en PVC, y compris les branchements associés
Saint-Pierre-de-Manneville	Talbot (chemin du)	Renouvellement et rationalisation	880	70	0	0	15		Rationaliser et renouveler le réseau en PVC, y compris les branchements associés
Notre-Dame-de-la-Croix	Libération (avenue de la)	Renouvellement	290	0	0	1	1		Renouveler le réseau et les branchements associés
Notre-Dame-de-la-Croix	Victor Hugo (rue)	Renouvellement	310	0	0	23	12	2	Renouveler le réseau et les branchements associés
Notre-Dame-de-la-Croix	Cerisiers (allée des)	Renouvellement	100	0	0	2	4		Renouveler le réseau en PVC et les branchements associés
Yainville	Queue de Renard (rue)	Renouvellement	210	0	0	0	5		Renouveler le réseau en PVC et les branchements associés

Présentation par service

1 - Service exploité directement par la Métropole - Secteur Rouen-Elbeuf

1 - Présentation du service

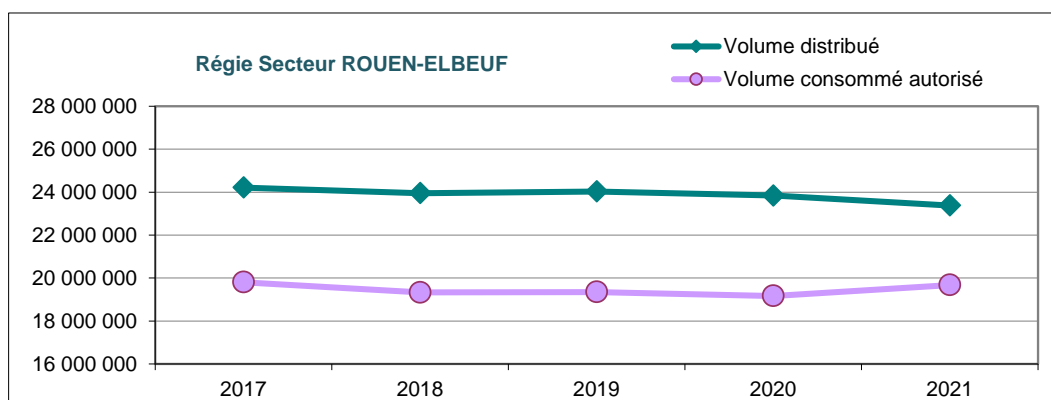
Depuis le 1^{er} janvier 2015, le service exploité directement par la Métropole - Secteur Rouen-Elbeuf, regroupe les services de production, distribution et gestion clientèle des 40 communes suivantes :

- | | |
|---------------------------------------|------------------------------|
| ○ Amfreville-la-Mivoie | ○ Montmain |
| ○ Belbeuf | ○ Moulineaux |
| ○ Bonsecours | ○ Oissel |
| ○ Boos | ○ Orival |
| ○ Caudebec-lès-Elbeuf | ○ Petit-Couronne |
| ○ Cléon | ○ Quèvreville-la-Poterie |
| ○ Darnétal | ○ Roncherolles-sur-le-Vivier |
| ○ Elbeuf-sur-Seine | ○ Rouen |
| ○ Fontaine-sous-Préaux | ○ Saint-Aubin-Celloville |
| ○ Franqueville-Saint-Pierre | ○ Saint-Aubin-Épinay |
| ○ Freneuse | ○ Saint-Aubin-lès-Elbeuf |
| ○ Gouy | ○ Saint-Etienne-du-Rouvray |
| ○ Grand-Couronne | ○ Saint-Jacques-sur-Darnétal |
| ○ La Bouille | ○ Saint-Léger-du-Bourg-Denis |
| ○ La Londe | ○ Saint-Martin-du-Vivier |
| ○ La Neuville-Chant-d'Oisel | ○ Saint-Pierre-lès-Elbeuf |
| ○ Le Grand-Quevilly | ○ Sotteville-lès-Rouen |
| ○ Le Mesnil-Esnard | ○ Sotteville-sous-le-Val |
| ○ Le Petit-Quevilly | ○ Tourville-la-Rivière |
| ○ Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen | ○ Ymare |

Ce service distribue 75,6% des volumes consommés autorisés de la Métropole, il alimente 370 139 habitants (selon recensement INSEE population totale 2019) soit 73,8% de la population.

2 - Indicateurs techniques

Régie Secteur Rouen-Elbeuf		2017	2018	2019	2020	2021	Evolution NN-1
Volumes prélevés	Darnétal - Carville	848 660	698 200	798 935	940 126	1 001 290	6,5%
	Darnétal (Village)	474 350	469 520	434 686	557 220	457 470	-17,9%
	Douville - Grande Aulnaie	561 650	661 990	683 767	683 957	632 340	-7,5%
	Fontaine sous Préaux - Jatte	6 130 100	5 808 460	5 260 931	5 301 453	4 642 340	-12,4%
	Fontaine sous Préaux (Village)	29 280	32 100	31 287	31 246	25 190	-19,4%
	Moulineaux	4 547 100	4 393 600	5 021 356	4 584 538	4 491 510	-2,0%
	Oissel - Catelier	248 080	245 630	242 206	255 087	261 370	2,5%
	Oissel - Perreuse	435 120	422 350	404 280	427 030	465 520	9,0%
	Radepont - Château	452 210	288 030	178 009	163 521	124 900	-23,6%
	Radepont - Petite Aulnaie	1 037 450	627 600	343 535	155 878	181 240	16,3%
	St Aubin Epinay - Longues Raies	173 275	332 015	276 104	71 731	68 500	-4,5%
	St Aubin Epinay - Puits Bas Service	39 095	59 495	64 286	114 399	94 649	-17,3%
	St Jacques sur D. - Forage Haut Service	212 410	219 660	219 633	216 029	199 210	-7,8%
	St Léger du BD - Vieux Château	197 870	184 330	180 571	7 536	153 550	1937,6%
	St Etienne du Rouvray - La Chapelle	6 582 900	7 028 810	7 515 726	7 845 827	7 938 340	1,2%
	Elbeuf - Station du Mont-Duve 'Les Ecareaux'	458 420	210 590	56 570	40 435	36 190	-10,5%
	Orival - 2 Forages du Nouveau Monde	1 251 490	1 437 350	1 420 374	1 576 465	1 547 310	-1,8%
	St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	592 110	681 830	832 210	793 349	811 660	2,3%
	St Pierre lès Elbeuf - Forage de l'Oison ('St Cyr')	305 290	269 270	261 771	289 678	263 360	-9,1%
	St Pierre lès Elbeuf - Forage Vallon de La Fieffe	117 100	102 030	100 637	110 887	100 570	-9,3%
TOTAL : V1	24 693 960	24 172 860	24 326 874	24 166 392	23 496 509	-2,8%	
Volumes de service utilisés dans le processus de production	TOTAL : V2	1 041 136	1 116 396	1 158 790	1 136 156	1 334 155	17,4%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		23 652 824	23 056 464	23 168 084	23 030 236	22 162 354	-3,8%
Volumes importés en gros (1)	En provenance PS NO (► Rouen Bel Air)		96 675	125 048	121 095	116 504	-3,8%
	En provenance PS NO (► Rouen Chatelet)	442 470	490 536	394 028	342 078	757 207	121,4%
	En provenance PS NO (► Rouen Ouest)					9 000	
	En provenance du SERPN (► Elbeuf NO+La Londe)	270 966	231 992	248 364	274 154	242 144	-11,7%
	En provenance du SERPN (► La Bouille)	41 445	21 477	18 872	9 810	20 634	110,3%
	En provenance du SIAEPAP (ex-SIAEP 276) (► Montmain)		54 581	78 462	68 122	68 504	0,6%
	En provenance du Syndicat de Préaux (► Roncherolles)	493	567	1 473	2 872	2 500	-13,0%
TOTAL : V4	755 374	895 828	866 247	818 131	1 216 493	48,7%	
Volumes exportés en gros (2)	Vers PS NO (► Fond du Val - Mont Saint Aignan)	2 176	2 182	2 115	5 429	2 673	-50,8%
	Vers SIAEPAP (ex-SIAEP 276)	189 833	0	0	0	0	
	TOTAL : V5	192 009	2 182	2 115	5 429	2 673	-50,8%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		24 216 189	23 950 110	24 032 216	23 842 938	23 376 174	-2,0%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	191 230	146 986	150 041	136 457	141 563	3,7%
Volumes comptabilisés : V8		19 397 630	18 965 105	18 959 194	18 818 629	19 323 216	2,7%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	216 564	218 711	235 411	211 211	211 638	0,2%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		19 805 423	19 330 801	19 344 646	19 166 297	19 676 417	2,7%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		81,93%	80,71%	80,50%	80,39%	84,17%	4,71%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		1 952,011	2 003,342	2 012,639	2 034,062	1 970,528	-3,1%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		6,76	6,82	6,91	6,77	5,64	-16,7%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		6,19	6,32	6,38	6,30	5,14	-18,3%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = (V10+V5) / L / 365		28,07	26,44	26,34	25,82	27,36	6,0%
Nombre d'abonnés : N		139 081	140 977	142 788	144 150	150 320	4,3%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		71,25	70,37	70,95	70,87	76,28	7,6%



Réseau

Régie Secteur Rouen-Elbeuf	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Linéaire de réseau en km hors branchements	1 952,011	2 003,342	2 012,639	2 034,062	1 970,531	-3,12%
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	2 409,566	2 462,452	2 473,024	2 497,787	2 434,256	-2,54%

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

On observe une baisse de 63,5 km de réseau. Cette baisse est la résultante de la non prise en compte, en 2021, des linéaires de réseau abandonnés. De fait, même si ces derniers sont maintenus dans la base SIG (la Métropole en restant responsable), ils ne participent pas à la desserte réelle, et ne doivent pas être comptabilisés dans les calculs d'indicateurs, ILC, ILP, taux de renouvellement etc...

Branchements

Régie Secteur Rouen-Elbeuf	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Nombre TOTAL de branchements	91 511	91 822	92 077	92 397	92 745	0,38%
Nombre de branchements Neufs	402	360	336	396	388	-2,02%
Nombre de branchements Supprimés	124	49	81	76	40	-47,37%
Nombre de branchements Renouvelés	1 796	1 280	813	815	899	10,31%
dont branchement plomb supprimés	22	5	9	20	2	-90,00%
dont branchement plomb renouvelés	656	698	340	253	166	-34,39%
Solde branchement plomb estimé*	1 568	865	516	243	75	-69,14%
Pourcentage branchement plomb	1,71%	0,94%	0,56%	0,26%	0,08%	-69,25%

* A fin 2021 le solde de branchement plomb est estimé à 75 unités (situés dans la rue du Gros Horloge à Rouen), Leur renouvellement (autre qu'individualisé) ne pourra être entrepris que lors d'un chantier voirie incluant l'ensemble des concessionnaires.

En dehors de cette rue, il n'y a plus de branchements plomb référencés, néanmoins l'existence de quelques branchements plomb « disséminés » est probable, ils sont renouvelés dès détection.

Les soldes plomb antérieurs ont été corrigés en tenant compte du nombre de branchements plomb supprimés et renouvelés.

Compteurs

Régie Secteur Rouen-Elbeuf	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Nombre TOTAL de compteurs	142 918	144 568	146 711	147 764	149 218	0,98%
Nombre de compteurs renouvelés	8 155	8 733	18 729	13 396	13 377	-0,14%
Taux de renouvellement	5,71%	6,04%	12,77%	9,07%	8,96%	-1,11%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	7,74	7,77	7,05	6,65	6,20	-6,85%

En 2021 la couverture en compteurs équipés radio est de 83,0%

Fuites

Régie Secteur Rouen-Elbeuf	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Nbre de fuites réparées sur canalisation	230	225	165	189	200	5,82%
Nbre de fuites réparées sur branchement	426	363	409	344	323	-6,10%
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	656	637	749	565	607	7,43%
Nombre TOTAL de fuites réparées	1 312	1 225	1 323	1 098	1 130	2,91%

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Régie Secteur Rouen-Elbeuf	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Nombre de fuites réparées sur canalisation	230	225	165	189	200	5,82%
Linéaire de canalisation en km	1 952,011	2 003,342	2 012,639	2 034,062	1 970,531	-3,12%
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,118	0,112	0,082	0,093	0,101	9,23%

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Régie Secteur Rouen-Elbeuf	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Nombre de fuites réparées sur branchement	426	363	409	344	323	-6,10%
Nombre de branchements	91 511	91 822	92 077	92 397	92 745	0,38%
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,466	0,395	0,444	0,372	0,348	-6,46%

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

Régie Secteur Rouen-Elbeuf	TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019	TOTAL 2020	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2021	Evolution N/N-1
Nombre d'abonnés	139 081	140 977	142 788	144 150	150 152	168	150 320	4,28%

Répartition des volumes consommés

Régie Secteur Rouen-Elbeuf	TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019	TOTAL 2020	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2021	Evolution N/N-1
Volumes consommés	19 397 630	18 965 105	18 959 194	18 818 629	18 398 557	924 659	19 323 216	2,68%

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS Régie Secteur Rouen-Elbeuf	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2021	664	0	100,00%	728	3	99,59%

Nota : Les non-conformités ont été levées suite aux contre analyses

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), **l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de très bonne ou bonne qualité chimique** sur l'ensemble des zones de distribution de la Régie de ROUEN-ELBEUF.

NB : Suite à l'incendie des sites de Lubrizol et de Normandie Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, des suivis renforcés ont été effectués selon les recommandations de l'ANSES, (juin 2020). Les résultats ont confirmé l'absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence, des produits recherchés.

- Sur le secteur de la Régie Rouen-Elbeuf, on note 3 non-conformités)

- Un prélèvement (sur 13) non-conforme sur le paramètre Chlortoluron (0,18 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l) sur **TTP Rouen Aqueduc La Jatte**.
- Un prélèvement (sur 9) non-conforme sur le paramètre Chlortoluron (0,122 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l) sur **TTP Mélange Radepont Douville St Aubin**.
- Un prélèvement (sur 44) non-conforme sur le paramètre Fer total (500 µg/l, limite de qualité 200 µg/l) sur **UDI Plateau Est Franqueville**.

Cf. chapitre 4.2

Pour les **UDI Rouen-Bas-de-Ville** et **UDI Rouen-Grand-Mare-Chatelet**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique.

Pour l'**UDI Rouen-La-Jatte**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé pour le chlortoluron (pesticide) un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l (la teneur étant inférieure à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'AFSSA du 08/06/2007).

La collectivité doit poursuivre et engager, les travaux de fiabilisation de l'alimentation en eau de ce secteur (mise en place d'un traitement des pesticides à la Jatte, réfection de la station de potabilisation de Carville avec ajout d'un traitement des pesticides).

Des actions de prévention contre les ruissellements et les pollutions diffuses doivent être poursuivies dans les aires d'alimentation des captages. Enfin, les branchements publics en plomb résiduels doivent être supprimés dans les délais les plus contraints.

Pour l'**UDI Darnétal**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Cependant, il est important que le forage de Darnétal soit automatiquement coupé en cas de turbidité supérieure à 1NFU (limite de qualité), si possible à 0,5 NFU (référence de qualité). Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Pour l'**UDI Fontaine sous Préaux**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé pour le chlortoluron (pesticide) un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l (la teneur étant inférieure à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'AFSSA du 08/06/2007). La collectivité doit adresser au préfet une demande de dérogation, accompagnée d'un programme d'actions visant un retour pérenne à la conformité de l'eau, engager dans les délais les plus contraints, des travaux de fiabilisation de l'alimentation en eau de ce secteur (mise en place d'un traitement des pesticides à la Jatte) et renforcer les actions de prévention contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides doivent être poursuivies dans l'aire d'alimentation des captages.

Pour les **UDI Plateau-Est-Neuville** et **UDI Montmain**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Pour l'**UDI Plateau-Est-Franqueville**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Le contrôle sanitaire a révélé pour le chlortoluron (pesticide) un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l (la teneur étant inférieure à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'ANSES du 8/06/2007). De plus, toutes les mesures sont prises pour éviter tout dépassement de norme (aluminium, turbidité, spore) au sortir de l'unité de traitement des Longues Raies lors de ses éventuelles mises en service.

Pour les **UDI Roncherolles-sur-le-Vivier** et **UDI St-Jacques**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Pour l'**UDI St-Léger-du-Bourg-Denis**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Pour les **UDI Grand-Quevilly** et **UDI Grand-Couronne-Moulineaux** l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Pour l'**UDI Oissel**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Les branchements publics en plomb résiduels doivent être supprimés dans les délais les plus contraints.

Pour l'**UDI Secteur-SUD-de-Rouen**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Cependant, les actions menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses sont à poursuivre et à mettre en place, notamment en ce qui concerne les pompages de dépollution. Les éventuels branchements publics en plomb résiduels doivent être supprimés dans les délais les plus contraints.

Pour l'**UDI Maison-Brûlée**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Pour les **UDI Freneuse** et **UDI St-Aubin-lès-Elbeuf**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique.

Pour les **UDI Caudebec-lès-Elbeuf**, **UDI Elbeuf-Buquet**, **UDI Elbeuf-Ouest**, **UDI Elbeuf-Est**, **UDI Orival** et **UDI St-Pierre-lès-Elbeuf**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Cependant, il importe que les travaux de réfection de la station de potabilisation meilleurs délais. De plus, des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des Ecomeaux démarrent dans les meilleurs délais. De plus, des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des Ecomeaux démarrent dans les meilleurs délais. De plus, des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des Ecomeaux démarrent dans les meilleurs délais. Enfin, les branchements publics en plomb résiduels doivent être supprimés dans les délais les plus contraints.

Voir les synthèses de l'Agence Régionale de Santé jointes en annexe.

5 - Indicateurs de performance

Le calcul de ce taux d'impayés s'appuie sur les données fournies directement par les services comptables de la Métropole pour le calcul du CA EAU, et ceux de la TPM pour le montant des impayés.

Régie Secteur Rouen-Elbeuf		Code indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100,00%	100,00%	99,87%	100,00%	100,00%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	99,43%	99,65%	99,31%	99,76%	99,59%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Darnétal Carville	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	Darnétal (village)		60%	60%	60%	60%	60%
	Douville - Grande Aulnaie		60%	60%	60%	60%	60%
	Fontaine (Jatte)		60%	60%	60%	60%	60%
	Moulineaux		60%	60%	60%	60%	60%
	Oissel - Catelier		60%	60%	60%	60%	60%
	Oissel - Perreuse		60%	60%	60%	60%	60%
	Radepont - Château		60%	60%	60%	60%	60%
	Radepont - Petite Aulnaie		80%	80%	80%	80%	80%
	St Aubin Ep. - Longues Raies		60%	60%	60%	60%	60%
	St Aubin Ep. - Puits Serv. Bas		60%	60%	60%	60%	60%
	St Jacques - Forage Serv. Haut		60%	60%	60%	60%	60%
	St Léger BD - Vieux Chateau		60%	60%	60%	60%	60%
	St Etienne du R. - La Chapelle		60%	60%	60%	60%	60%
	Vallée du Cailly		60%	60%	60%	60%	60%
	Elbeuf - (Mont Duve) For. Les Ecomeaux		60%	60%	60%	60%	60%
	Orival - 2 For. du Nouveau Monde		60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	60%	60%	60%	60%	60%		
St Pierre lès Elbeuf - For. de l'Oison ('St Cyr')	60%	60%	60%	60%	60%		
St Pierre lès Elbeuf - For. Vallon de La Jieffe	60%	60%	60%	60%	60%		
Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indices consolidés / UGE	UGE 084 Oissel		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 114 Sect. Sud		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 123 St Léger du B.D.		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 145 Sect. St Jacques		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 167 ROUEN		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 169 Darnétal		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 337 Sect. Plateau Est		69,9%	66,6%	64,6%	62,9%	63,6%
	UGE 236 CREA CAEBS		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
Indice consolidé Régies Rouen & Elbeuf		60,8%	60,5%	60,3%	60,1%	60,2%	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable sur 120pts	P 103.2b	111	110	110	110	108,6	
Rendement du réseau de distribution (en %)	P 104.3	81,93%	80,71%	80,50%	80,39%	84,17%	
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)	P 105.3	6,76	6,82	6,91	6,77	5,64	
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)	P 106.3	6,19	6,32	6,38	6,30	5,14	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)	P 107.2	0,76%	0,73%	0,70%	0,71%	0,73%	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)	P 151.1	1,65	1,60	1,16	1,31	1,33	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%	
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)	P 155.1	2,32	2,26	1,04	0,51	0,25	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %) REGIE GLOBALE	P 154.0	4,07%	3,27%	4,13%	4,33%	4,28%	

2 - Contrat d'exploitation en Régie avec prestation Nord-Ouest 2021

1 - Présentation du service

Le service du Secteur Nord-Ouest est exploité en prestation de service par **VEOLIA**.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le service exploité en prestation de service - Secteur Nord-Ouest, regroupe les services de production, distribution et gestion clientèle des 31 communes suivantes :

- Anneville-Ambourville
- Bardouville
- Berville-sur-Seine
- Bihorel
- Bois-Guillaume
- Canteleu
- Déville-lès-Rouen
- Duclair
- Epinay-sur-Duclair
- Hautôt-sur-Seine
- Hénouville
- Houpeville
- Isneauville
- Jumièges
- Le Houlme
- Le Mesnil-sous-Jumièges
- Le Trait
- Malaunay
- Maromme
- Mont-Saint-Aignan
- Notre-Dame-de-Bondeville
- Quevillon
- Sahurs
- Sainte-Marguerite-sur-Duclair
- Saint-Martin-de-Boscherville
- Saint-Paër
- Saint-Pierre-de-Manneville
- Saint-Pierre-de-Varengeville
- Val-de-la-Haye
- Yainville
- Yville-sur-Seine
- Hameau de la Muette Quincampoix
- Hameau du Mont Perreux Saint-Martin-du-Vivier

Ce service distribue environ 24,4% des volumes consommés autorisés de la Métropole, il alimente **131 372 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2019) soit 26,2% de la population.

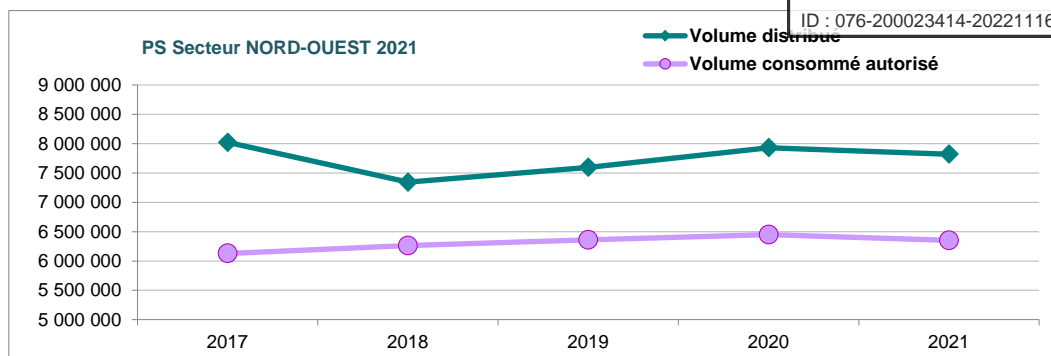
Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la Métropole et Veolia eau, pour 8 années à compter du **1^{er} janvier 2021** jusqu'au **31 décembre 2028**.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation production, distribution et de la gestion clientèle des usagers-abonnés.

2 - Indicateurs techniques

Prestation de Service du secteur Nord-Ouest 2021		2017	2018	2019	2020	2021	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	UGE 057 St Martin de Boscherville / Forage de Quevillon	239 030	254 053	326 634	340 510	310 340	-8,9%
	UGE 077 Sect. Sahurs / Forage de Val de la Haye	174 475	141 384	174 126	181 128	144 106	-20,4%
	UGE 125 Sect. Bardouville / Forage de Bardouville	44 057	40 223	37 108	43 982	45 523	3,5%
	UGE 134 Le Trait / Forage de La Neuville - Le Trait	461 004	452 293	362 111	346 650	339 261	-2,1%
	UGE 135 Sect. Jumièges / Forage de Jumièges	123 249	72 266	78 669	54 945	46 831	-14,8%
	UGE 058 Sect. St Paër / Forage de Duclair - vers St Paër	236 746	224 201	214 701	217 721	246 828	13,4%
	UGE 160 Duclair / Forage de Duclair - vers Duclair	259 865	284 999	298 424	276 833	227 455	-17,8%
	UGE 189 Yainville / Forage de Yainville 1948	0	0	0	0	0	0,0%
	UGE 189 Yainville / Forage de Yainville 2003	156 498	142 554	151 065	180 470	253 355	40,4%
	UGE 334 Sect. Maromme / Forages Vallée du Cailly	4 247 946	3 534 924	3 783 749	3 745 425	4 641 680	23,9%
UGE 334 Sect. Maromme / Sources de Maromme	2 831 052	3 081 836	2 995 926	3 513 635	2 794 355	-20,5%	
TOTAL : V1	8 773 922	8 228 733	8 422 513	8 901 299	9 049 734	1,7%	
Volumes de service utilisés dans le processus de production	UGE 057 St Martin de Boscherville / Forage de Quevillon	0	0	0	0	0	0,0%
	UGE 077 Sect. Sahurs / Forage de Val de la Haye	0	0	0	0	0	0,0%
	UGE 125 Sect. Bardouville / Forage de Bardouville	526	526	526	526	0	-100,0%
	UGE 134 Le Trait / Forage de La Neuville - Le Trait	365	365	365	365	0	-100,0%
	UGE 135 Sect. Jumièges / Forage de Jumièges	424	438	438	438	0	-100,0%
	UGE 058 Sect. St Paër / Forage de Duclair - vers St Paër	365	365	365	365	0	-100,0%
	UGE 160 Duclair / Forage de Duclair - vers Duclair	598	747	786	817	0	-100,0%
	UGE 189 Yainville / Forage de Yainville 1948	0	0	0	0	0	0,0%
	UGE 189 Yainville / Forage de Yainville 2003	526	526	526	526	0	-100,0%
	UGE 334 Sect. Maromme / Forages Vallée du Cailly	53 504	107 578	102 423	94 417	71 643	-24,1%
UGE 334 Sect. Maromme / Sources de Maromme	116 798	129 961	96 120	141 016	100 027	-29,1%	
TOTAL : V2	173 106	240 506	201 549	238 470	171 670	-28,0%	
Volumes produits : V3 = V1 - V2	8 600 816	7 988 227	8 220 964	8 662 829	8 878 064	2,5%	
Volumes importés en gros (1)	En provenance de Rouen (Fond du Val - MSA)	2 182	1 836	2 115	5 429	2 673	-50,8%
	En provenance du SIAEP de l'Austreberthe	26 620	30 870	19 951	24 022	29 640	23,4%
	En provenance du SIAEPA de Montville (► Malaunay)	477 083	480 094	422 607	301 676	280 101	-7,2%
	En provenance du SIAEPA de Montville (► St Pierre de V / Hénouville)	137 903	154 599	154 214	161 691	142 785	-11,7%
	En provenance du SERPN (► Yville sur Seine)	20 932	21 236	29 520	21 253	42 323	99,1%
TOTAL : V4	664 720	688 635	628 407	514 071	497 522	-3,2%	
Volumes exportés en gros (2)	Vers Rouen Bel Air		96 675	125 048	121 095	116 504	-3,8%
	Vers Rouen Chatelet	439 083	490 536	394 028	342 078	747 207	118,4%
	Vers Rouen Ouest					9 000	
	Vers SIAEPA de Montville (► Lotissement Montceau)					315	
	Vers SIAEPA de Montville (► Montigny)	53 818	62 109	66 341	69 901	68 863	-1,5%
	Vers SIAEPA de Montville (► Montville depuis Ventelette)	173 232	214 863	243 931	251 988	114 861	-54,4%
	Vers SIAEPA de Montville (► Sect. Quincampoix)	543 571	403 132	361 546	408 065	376 544	-7,7%
	Vers SIAEPA de Montville (► SIDERO)	10 465	11 443	15 632	22 206	16 129	-27,4%
	Vers SIAEPA de Montville (► Vaupalière rue des Forrières)		21 004	23 074	5 656	61 834	993,2%
	Vers St Wandrille Rançon - Hameau de Gauville	16 768	24 810	13 901	15 728	35 040	122,8%
Vers St Wandrille Rançon - Hameaux Yaux et Communaux	6 572	8 311	8 119	8 530	8 682	1,8%	
TOTAL : V5	1 243 509	1 332 883	1 251 620	1 245 247	1 554 979	24,9%	
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5	8 022 027	7 343 979	7 597 751	7 931 653	7 820 607	-1,4%	
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	16 016	13 152	17 722	17 180	43 891	155,5%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365 (ou 366j)	6 089 870	6 226 438	6 317 884	6 392 528	6 270 360	-1,9%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	22 537	23 317	24 107	38 342	36 621	-4,5%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		6 128 423	6 262 907	6 359 713	6 448 050	6 350 872	-1,5%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		79,56%	87,54%	86,01%	83,83%	84,32%	0,6%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		957,523	957,304	955,570	954,983	956,559	0,2%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		5,53	3,20	3,67	4,42	4,44	0,6%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		5,42	3,09	3,55	4,26	4,21	-1,1%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = (V10 + V5) / L / 365		21,09	21,74	21,82	22,07	22,64	2,6%
Nombre d'abonnés : N		53 952	54 663	55 444	56 400	56 058	-0,6%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		56,35	57,10	58,02	59,06	58,60	-0,8%



Réseau

PS Nord-Ouest 2021	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution NN-1
Linéaire de réseau en km hors branchements	957,523	957,304	955,570	954,983	956,559	0,17%
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	1 151,993	1 152,454	1 151,505	1 151,703	1 153,849	0,19%

* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

Non prise en compte, en 2021, des linéaires de réseau abandonné. De fait, même si ces derniers sont maintenus dans la base SIG (la Métropole en restant responsable), ils ne participent pas à la desserte réelle, et ne doivent pas être comptabilisés dans les calculs d'indicateurs, ILC, ILP, taux de renouvellement etc...

Branchements

PS Nord-Ouest 2021	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution NN-1
Nombre TOTAL de branchements**	38 894	39 030	39 187	39 344	39 458	0,29%
Nombre de branchements Neufs	123	150	174	168	115	-31,55%
Nombre de branchements Supprimés	15	14	17	11	1	-90,91%
Nombre de branchements Renouvelés	180	422	558	293	115	-60,75%
dont branchement plomb supprimés	0	0	0	0	0	0,00%
dont branchement plomb renouvelés	10	7	5	2	15	650,00%
Solde branchement plomb estimé*	29	22	17	15	0	-100,00%
Pourcentage branchement plomb	0,07%	0,06%	0,04%	0,04%	0,00%	-100,00%

* A fin 2021 le solde de branchement plomb est estimé à 0 unité.

Il n'y a donc plus de branchements plomb référencés, néanmoins l'existence de quelques branchements plomb « disséminés » est probable, ils sont renouvelés dès détection.

Les soldes plomb antérieurs ont été corrigés en tenant compte du nombre de branchements plomb supprimés et renouvelés.

** Avec le changement d'exploitant sur la PSNO, une mise à jour de la base branchement a été réalisée sur le secteur de l'ancien syndicat de Saint Martin de Boscherville.

Cette mise à jour se traduit par une augmentation de 47 branchements. Les valeurs des années antérieures (2017 à 2020) ont été corrigés pour tenir compte de cette modification, et ne pas fausser l'évolution 2020/2021

Compteurs

PS Nord-Ouest 2021	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution NN-1
Nombre TOTAL de compteurs	57 170	58 007	58 727	58 881	59 464	0,99%
Nombre de compteurs renouvelés	1 236	707	635	792	2 385	201,14%
Taux de renouvellement	2,16%	1,22%	1,08%	1,35%	4,01%	198,18%
Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années	5,01	5,79	6,52	7,14	7,61	6,52%

En 2021 la couverture en compteurs équipés radio est de 97,1%

Fuites

PS Nord-Ouest 2021	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution NN-1
Nbre de fuites réparées sur canalisation	200	94	157	152	72	-52,63%
Nbre de fuites réparées sur branchement	221	167	151	156	122	-21,79%
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	459	241	284	305	319	4,59%
Nombre TOTAL de fuites réparées	869	502	592	613	511	-16,64%

Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

PS Nord-Ouest 2021	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution NN-1
Nombre de fuites réparées sur canalisation	200	94	157	152	71	-53,29%
Linéaire de canalisation en km	957,5	957,3	955,6	955,0	956,6	0,17%
Indice Linéaire de Réparation : ILR	0,21	0,10	0,16	0,16	0,07	-53,37%

Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

PS Nord-Ouest 2021	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution NN-1
Nombre de fuites réparées sur branchement	221	167	108	118	101	-14,41%
Nombre de branchements	38 894	39 030	39 187	39 344	39 458	0,29%
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,57	0,43	0,28	0,30	0,26	-14,65%

3 - Données clientèle - abonnés

Abonnés

PS Nord-Ouest 2021	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019	TOTAL 2020	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2021	Evolution NN-1
Nombre d'abonnés	53 916	54 253	53 952	54 663	55 444	56 400	56 011	47	56 058	-0,61%

Répartition des volumes consommés

PS Nord-Ouest 2021	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019	TOTAL 2020	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2021	Evolution NN-1
Volumes consommés	6 119 720	6 144 518	6 089 870	6 226 438	6 317 884	6 392 528	6 035 625	234 735	6 270 360	-1,91%

4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	PS Nord-Ouest 2021	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
BILAN 2021		315	0	100,0%	383	9	97,7%

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de très bonne ou bonne qualité chimique sur l'ensemble des zones de distribution de la PS Nord-Ouest 2021.

Sur l'UDI DUCLAIR, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates.

Sur les UDI YAINVILLE et UDI Yville-sur-Seine, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Sur l'**UDI BARDOUVILLE**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique.

Concernant la **qualité chimique**, le contrôle sanitaire a révélé, pour les triazines, la norme de 0,1 µg/l pendant 3 mois pour la déséthylatrazine déisopropyl (les teneurs étant inférieures à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'ANSES du 22/04/2013). Une dérogation a été accordée par le préfet jusqu'en juillet 2022 pour ces pesticides. La collectivité doit tenir informées les communes et les populations concernées et finaliser dans les délais les plus contraints la mise en œuvre du plan d'actions visant le retour pérenne à la conformité de l'eau (travaux d'interconnexion - mélange maîtrisé et actions fortes de lutte contre les pollutions diffuses par les pesticides dans les aires d'alimentation des captages de Bardouville et de Quevillon).

Cf. chapitre 4.2

De plus, concernant la problématique de relargage du chlorure de vinyle (CVM) dans certaines canalisations en PVC, la démarche engagée à l'échelle du territoire, visant à mettre en évidence puis résorber tous les secteurs avec relargage de CVM, devra être menée jusqu'à son terme.

Sur les **UDI MALAUNAY Le HOULME, HOUPEVILLE et HENOUVILLE Métropole**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de très bonne ou bonne qualité chimique.

La collectivité doit engager, dans les meilleurs délais, les travaux de fiabilisation de l'alimentation en eau du secteur alimenté par les captages de la Vallée du Cailly (mise en place d'un traitement des pesticides), et par le captage d'Hénouville.

Parallèlement, des actions sont à mener dans les aires d'alimentation des ressources de Maromme et de la Vallée du Cailly pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Pour l'**UDI MAROMME-USINE-DE-TRAITEMENT**, l'**UDI MAROMME-MELANGE** et l'**UDI DEVILLE-lès-Rouen**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages de Maromme et de la vallée du Cailly pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses.

Pour l'**UDI ISNEAUVILLE**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

La collectivité doit engager, dans meilleurs délais, les travaux de fiabilisation en eau de ce secteur (mise en place d'un traitement des pesticides au niveau des captages de la vallée du Cailly).

Parallèlement, des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages de la vallée du Cailly et de Maromme pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Pour l'**UDI SAHURS**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique en dehors du secteur des chemins du Talbot, du marais et du Halage où, depuis le 27 octobre 2021, il a été recommandé de ne pas la boire (sauf si elle est portée à ébullition) en raison de la présence de chlorure de vinyle (CVM) liée à une stagnation de l'eau très localisée dans des canalisations en PVC. Les mesures correctives mises en œuvre en vue d'un retour à la conformité doivent être poursuivies. De même, la démarche engagée à l'échelle du territoire métropolitain, visant à mettre en évidence puis résorber tous les secteurs avec relargage de CVM, devra être menée jusqu'à son terme.

Pour l'**UDI Jumièges**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé pour la déséthylatrazine déisopropyl (pesticide) un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/L (la teneur étant inférieure à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'ANSES du 8/06/2007). Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Pour l'**UDI secteur ST PAER**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates.

Pour l'**UDI LE-TRAIT**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Pour l'**UDI ST MARTIN DE BOSCHERVILLE**, l'eau est de très bonne qualité bactériologique.

Concernant la **qualité chimique**, le contrôle sanitaire a révélé, pour des triazines (pesticides) des dépassements de la norme de 0,1 µg/l pendant 3 mois pour la déséthylatrazine déisopropyl (les teneurs étant inférieures à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'ANSES du 22/04/2013). Une dérogation a été accordée par le préfet jusqu'en juillet 2022 pour ces pesticides. La collectivité doit tenir informées les communes et les populations concernées et mettre en œuvre dans les délais les plus contraints, le plan d'actions permettant l'améliorer la qualité de l'eau (travaux d'interconnexion - mélange maîtrisé et actions fortes de lutte contre les pollutions diffuses par les pesticides dans l'aire d'alimentation du captage).

Par ailleurs, la démarche engagée à l'échelle du territoire, visant à mettre en évidence puis résorber tous les secteurs avec relargage de CVM, devra être menée jusqu'à son terme.

Cf. chapitre 4.2

(Synthèses ARS jointes en annexe).

5 - Indicateurs de performance

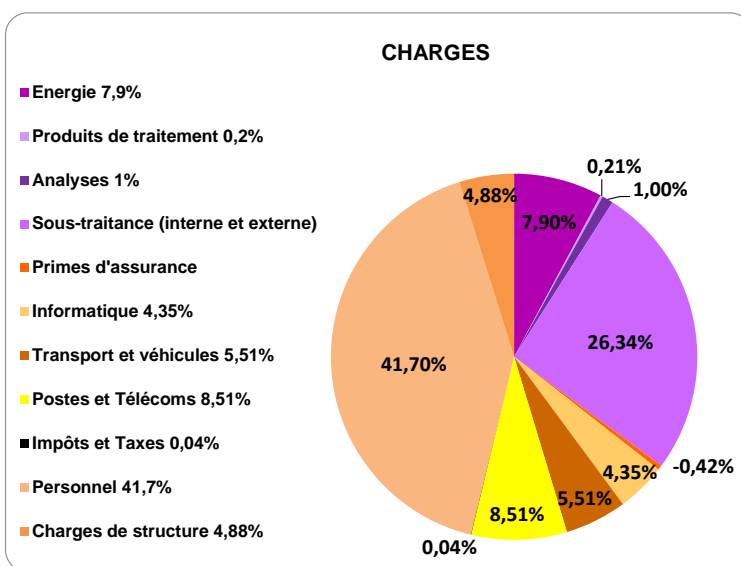
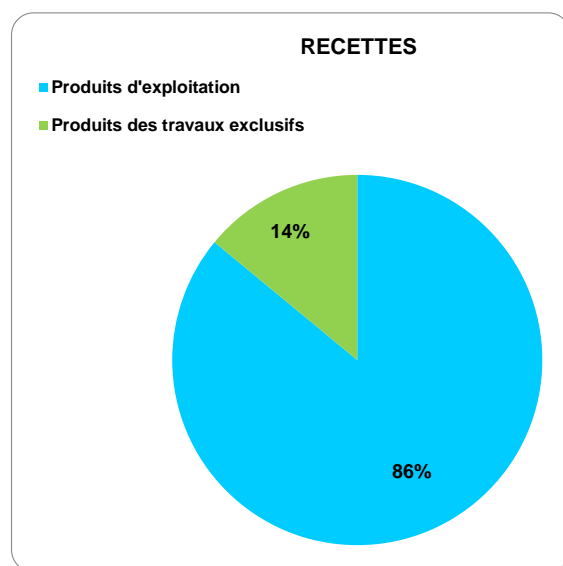
Prestation de Service du Secteur Nord-Ouest 2021		Code indicateur	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	99,73%	99,72%	100,00%	100,00%	100,00%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	99,55%	95,12%	96,85%	97,13%	97,65%
Indice d'avancement de la protection de la ressource (P 108.3 détaillé)	057 Forage de Quevillon	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	077 Forage de Val de la Haye		60%	60%	60%	60%	60%
	125 Forage de Bardouville		60%	60%	60%	60%	60%
	134 Forage de La Neuville		60%	60%	60%	60%	60%
	135 Forage de Jumièges		60%	60%	60%	60%	60%
	058 Forage de Duclair - St Paër		60%	60%	60%	60%	60%
	160 Forage de Duclair - Duclair		60%	60%	60%	60%	60%
	189 Forage de Yainville 1948		60%	60%	60%	60%	60%
	189 Forage de Yainville 2003		60%	60%	60%	60%	60%
	334 Forages Vallée du Cailly		60%	60%	60%	60%	60%
	334 Sources de Maromme		50%	60%	60%	60%	60%
	P 108.3 Indice consolidé / UGE		UGE 057 St Martin de B.	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
UGE 077 Sect. Sahurs		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
UGE 125 Sect. Bardouville		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
UGE 134 Le Trait		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
UGE 135 Sect. Jumièges		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
UGE 058 Sect. St Paër		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
UGE 160 Duclair		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
UGE 189 Yainville		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	
UGE 334 Sect. Maromme	56,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%		
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	P 103.2b	106,3	108,0	108,0	108,0	114,7	
Rendement du réseau de distribution (en %)	P 104.3	79,56%	87,54%	86,01%	83,83%	84,32%	
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/jour)	P 105.3	5,53	3,20	3,67	4,42	4,44	
Indice linéaire de pertes en réseau (en m ³ /km/jour)	P 106.3	5,42	3,09	3,55	4,26	4,21	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)	P 107.2	0,58%	0,79%	1,01%	1,15%	1,06%	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)	P 151.1	1,39	1,52	1,30	1,19	0,84	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%	
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)	P 155.1	1,78	3,66	3,52	2,43	2,85	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)	P 154.0	GLOBALISE en Régie					
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m ³)	P 109.0						

6 - Indicateurs financiers

Recettes et charges du service

PS Nord-Ouest 2021		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	3 102 131 €
	Produits des travaux exclusifs	505 991 €
	Total	3 608 122 €
Charges	Energie	358 529 €
	Produits de traitement	9 387 €
	Analyses	45 209 €
	Sous-traitance (interne et externe)	1 195 558 €
	Locations	
	Entretien et réparations	
	Primes d'assurance	-19 148 €
	Informatique	197 569 €
	Transport et véhicules	250 144 €
	Postes, télécoms	386 200 €
	Impôts et taxes	1 663 €
	Personnel	1 892 807 €
	Charges de structure	221 297 €
Total	4 539 215 €	
Résultat Brut en 2021		-931 093 €

Remarque : Le montant négatif de charge (prime d'assurance) est confirmé. Il s'agit d'une charge répartie constituée d'une reprise de provision 2021 liée à un sinistre exceptionnel sur l'entité géographique Veolia Eau à laquelle est rattaché la PS. Cette charge n'est pas représentative de la gestion même de la prestation.



ANNEXES

AU RAPPORT D'ACTIVITE

SUR LE PRIX ET LA QUALITE

DU SERVICE 2021

EAU DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Annexe 1 : Synthèse des données 2021 par commune

Remarque Isneauville* : dans le service PS Nord-Ouest 2021 le nombre de branchements et de compteurs sur Isneauville inclue ceux du Hameau de la Muette Quincampoix et du Hameau du Mont Perreux Saint Martin du Vivier.

Communes de la Métropole ROUEN Normandie Service AEP données brutes 2021 (partie 1/3)	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés en m ³	Linéaire de réseau (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Création de branchements neufs	Renouvellement de branchements	Solde branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Renouvellement de compteurs	Taux de renouvellement compteurs	Age moyen du parc compteur	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Antreville la Milvoie	3 337	1 558	147 521	20,638	1 259	2	0	0	1 530	193	12,61%	5,39	1	2
Anneville-Ambourville	1 212	498	54 130	23,849	528	3	8	0	531	22	4,14%	7,29	2	0
Bardouville	638	281	25 722	12,670	290	0	5	0	297	6	2,02%	8,19	1	1
Belbeuf	2 287	1 027	107 716	29,600	784	7	8	0	1 024	198	19,34%	5,86	0	3
Berville-sur-Seine	554	228	18 698	10,098	235	2	0	0	239	1	0,42%	7,59	0	0
Bihorel	8 430	3 820	369 748	39,037	2 185	5	0	0	3 993	6	0,15%	7,70	0	6
Bois-Guillaume	14 996	5 923	766 094	91,231	4 218	19	3	0	6 212	22	0,35%	7,43	4	13
Bonscours	6 585	2 653	286 793	35,591	1 866	2	29	0	2 629	131	4,98%	7,27	12	12
Boos	3 969	1 740	164 089	46,246	1 302	7	3	0	1 724	460	26,68%	5,24	1	0
Canleu	14 219	6 159	716 447	59,372	2 674	5	0	0	6 724	105	1,56%	7,80	7	10
Caudebec lès Elbeuf	10 016	4 372	501 204	47,809	3 625	5	43	0	4 516	174	3,85%	4,52	3	5
Cléon	4 949	1 936	257 292	31,047	239	2	0	0	1 931	19	0,98%	4,59	2	2
Darnétal	9 872	4 248	411 975	42,306	1 935	27	4	0	4 181	313	7,49%	8,06	2	7
Déville lès Rouen	10 729	4 497	491 587	40,677	2 745	1	1	0	4 826	16	0,33%	7,91	7	13
Ducclair	4 126	1 976	178 010	41,713	1 977	4	7	0	2 088	106	5,08%	6,79	3	4
Elbeuf sur Seine	16 350	6 569	869 917	72,078	281	6	48	0	6 492	171	2,63%	4,44	3	13
Epinay sur Ducclair	517	221	29 848	13,536	232	8	0	0	230	8	3,48%	7,11	0	0
Fontaine sous Préaux	556	236	20 748	10,045	2 745	25	4	0	236	9	3,81%	7,15	0	0
Franqueville Saint Pierre	6 299	2 862	281 298	56,357	360	0	6	0	2 795	154	5,51%	8,62	3	3
Freneuse	962	452	47 087	11,974	722	14	2	0	453	18	3,97%	4,71	0	2
Gouy	902	361	36 910	11,226	3 741	10	11	0	361	11	3,05%	4,43	0	0
Grand-Couronne	9 930	4 479	508 868	80,471	2 369	22	11	0	4 479	645	14,40%	5,68	8	7
Hautot sur Seine	406	172	14 741	7,800	187	0	0	0	189	2	1,06%	8,33	0	0
Hérouville	1 337	617	63 218	17,825	577	1	0	0	638	25	3,92%	4,43	1	1
Houpeville	2 954	1 173	102 467	26,481	1 148	4	0	0	1 209	106	8,77%	7,48	1	3
Isneauville*	3 618	1 666	229 777	37,659	1 317	9	0	0	1 854	7	0,38%	7,08	4	10
Jumièges	1 738	910	88 656	29,346	929	9	0	0	935	5	0,53%	9,91	0	1
La Bouille	732	337	36 995	7,835	360	0	6	0	337	148	43,92%	5,82	1	1
La Londe	2 404	1 037	99 040	30,633	1 126	10	6	0	1 038	102	9,83%	5,51	3	8
La Neuville Chant d'Oisei	2 415	976	103 448	39,720	722	14	2	0	972	245	25,21%	5,06	4	3

Communes de la Métropole ROUEN Normandie Service AEP données brutes 2021 (partie 2/3)		Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés en m ³	Linéaire de réseau (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Création de branchements neufs	Renouvellement de branchements	Solde branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Renouvellement de compteurs	Taux de renouvellement compteurs	Age moyen du parc compteur	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Le Grand-Quevilly	26 213	13 618	1 301 882	136,296	3 741	10	11	0	13 608	33	0,24%	7,94	4	25	
Le Houllme	4 136	2 083	152 581	22,876	1 527	3	0	0	2 196	88	4,01%	7,90	4	2	
Le Mesnil- Esnard	8 227	3 811	368 003	49,175	2 369	22	11	0	3 745	392	10,47%	7,11	3	2	
Le Mesnil sous Junnières	623	308	28 692	16,641	305	0	0	0	326	4	1,23%	9,73	1	1	
Le Petit-Quevilly	22 275	8 838	1 130 244	73,469	4 537	10	139	0	8 834	1 487	16,83%	4,89	4	11	
Le Trait	4 922	2 350	280 399	40,801	1 891	1	8	0	2 562	1 683	65,69%	3,13	2	8	
Les Authieux sur le Port St Ouen	1 287	545	50 025	14,738	4 537	10	139	0	543	13	2,39%	4,26	2	1	
Malainay	6 191	2 723	260 817	39,453	2 327	6	38	0	2 888	12	0,42%	7,23	6	5	
Maromme	10 798	4 880	557 081	48,135	2 224	5	0	0	5 213	12	0,23%	8,24	10	7	
Mont Saint Aignan	19 732	6 856	976 730	89,061	4 088	6	2	0	7 199	16	0,22%	8,22	4	9	
Montmain	1 375	644	53 529	13,855	440	0	0	0	641	174	27,15%	4,15	1	0	
Moulineux	945	429	55 844	10,829	465	8	0	0	430	196	45,58%	5,75	1	4	
Notre-Dame de Bondeville	7 061	3 203	300 199	36,212	2 258	1	0	0	3 437	2	0,06%	8,54	3	7	
Oissel	12 299	5 421	565 105	69,785	1 75	1	6	0	5 412	1 065	19,68%	4,40	15	31	
Orival	901	392	41 631	13,045	4 128	8	73	0	392	4	1,02%	2,86	1	2	
Petit Couronne	8 868	4 168	374 637	51,366	2 162	5	52	0	4 160	526	12,64%	4,80	2	3	
Quevillon	604	255	23 236	11,138	255	2	0	0	258	10	3,88%	6,18	2	0	
Quevreville la Poterie	1 038	427	41 437	12,033	320	2	0	0	427	19	4,45%	4,66	3	0	
Quincampoix (Sect. PSNO2021) La Muette	80	33	3 061	7,534	voir note	0	0	0	voir note	0	0,00%	0,00	voir note	voir note	
Roncherolles sur le Vivier	1 231	540	45 137	14,233	496	2	2	0	535	24	4,49%	8,32	1	2	
Rouen (Régie RouenElbeuf)	113 934	38 208	6 641 163	376,283	19 777	53	164	75	37 537	2 240	5,97%	7,71	61	74	
Sahurs	1 229	564	50 772	16,683	560	0	0	0	577	4	0,69%	8,76	0	2	
Saint Aubin Celloville	1 182	467	46 358	15,406	389	8	0	0	465	18	3,87%	5,28	2	1	
Saint Aubin Epinay	1 040	431	52 498	15,910	322	0	1	0	424	108	25,47%	6,00	6	6	
Saint Aubin les Elbeuf	8 505	3 786	448 625	55,827	3 230	6	7	0	3 786	51	1,35%	4,95	0	7	
Saint Etienne du Rouvray	28 573	12 351	1 528 632	161,829	7 392	44	113	0	12 319	1 524	12,37%	4,51	19	32	
Saint Jacques sur Darnétal	3 089	1 358	148 224	39,105	1 103	12	78	0	1 349	409	30,32%	5,28	1	2	
Saint Léger du Bourg Denis	3 648	1 546	156 145	22,266	1 428	3	5	0	1 525	76	4,98%	9,45	5	10	

Communes de la Métropole ROUEN Normandie Service AEP données brutes 2021 (partie 1/3)		Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés en m ³	Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Création de branchements neufs	Renouvellement de branchements	Solde branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Renouvellement de compteurs	Taux de renouvellement compteurs	Age moyen du parc compteur	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Saint Martin de Boscherville	1 566	682	87 421	20 551	703	4	10	0	721	35	4,85%	7,22	4	3	
Saint Martin du Vivier (Régie RouenElbeuf)	1 628	724	78 504	20 607	760	7	1	0	722	121	16,76%	5,06	1	3	
Saint Martin du Vivier (PSNO21) Mt Perreux		42	7 240	2 980	voir note	0	0	0	voir note	0	0,00%	0,00	voir note	voir note	
Saint Paër	1 326	589	60 587	35 510	626	2	5	0	615	21	3,41%	7,48	0	0	
Saint Pierre de Manneville	912	396	32 498	12 854	341	2	16	0	405	3	0,74%	8,34	4	2	
Saint Pierre de Varengeville	2 339	1 040	100 835	31 085	1 039	7	0	0	1 111	19	1,71%	6,92	0	2	
Saint Pierre lès Elbeuf	8 354	3 465	370 651	53 115	3 090	10	4	0	3 388	90	2,66%	5,54	6	10	
Sainte Marguerite sur Duclair	2 060	846	88 555	23 147	838	5	0	0	870	34	3,91%	7,46	0	11	
Sotheville lès Rouen	29 513	12 297	1 645 648	122 414	8 124	24	63	0	12 269	1 752	14,28%	5,25	17	28	
Sotheville sous le Val	762	300	44 119	8 930	303	1	5	0	298	8	2,68%	5,07	1	0	
Tourville la Rivière	2 514	1 192	203 356	27 317	1 026	4	1	0	1 192	35	2,94%	4,69	1	1	
Val de la Haye	721	311	48 558	13 507	345	0	0	0	328	1	0,30%	8,88	0	0	
Yainville	1 054	559	45 417	15 647	570	0	12	0	587	2	0,34%	9,85	0	1	
Ymare	1 173	519	50 918	9 215	401	2	0	0	519	21	4,05%	4,31	0	0	
Yville-sur-Seine	450	197	16 538	9 966	205	1	0	0	206	2	0,97%	7,28	0	0	

Annexe 2 : Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux humaines - Agence Régionale de Santé (ARS)

Régie secteur Rouen : Rouen La Jatte



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ROUENLA JATTE (000387)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Fontaine-sous-Préaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 265,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,64 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,33 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour le chlortoluron.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ROUEN GRAND MARE CHATELET (000386)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Darnétal, de Maromme et de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 196,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,80 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,96 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ROUEN BAS DE VILLE (000383)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Moulineaux, Darnétal et Fontaine-sous-Préaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 89,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,73 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,57 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Régie secteur Rouen : Darnétal



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de DARNETAL (000329)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Darnétal.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 26,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'atténuer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eau.potable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,05 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,95 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de FONTAINE-SOUS-PREAUX (000531)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Fontaine-sous-Preaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 8,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'atténuer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eau.potable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,01 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,10 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour le chlortoluron.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Régie secteur Rouen : Montmain



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de MONTMAIN (003742)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Chadeval.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 7 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eau.potable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 19,25 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de PLATEAU EST FRANQUEVILLE (000420)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Douville, de Radepon et des Longues Raies.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 53,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Un dépassement ponctuel de la norme de 2 NTU a été observé, mais n'a pas été confirmé.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 31,29 °f. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,36 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour le chlortoluron.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de PLATEAU EST NEUVILLE (002319)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Radepont.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 15,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'atténuer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eau.potable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,24 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 20,61 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER (002314)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint Aubin Epinay.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 17,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'atténuer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eau.potable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26,96 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES


Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,08 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

 La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ST AUBIN EPINAY BS (000504)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint-Aubin-Epinay Bas-Service.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 8,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'atténuer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eau.potable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26,74 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 26,15 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ST JACQUES/DARNETAL EPINAY HS (000505)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint-Aubin-Epinay Haut-Service.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 11,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26,96 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,83 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ST LEGER BOURG DENIS (000392)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint-Léger-du-Bourg-Denis.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 23,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,00 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,43 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de SAINT MARTIN DU VIVIER (000386)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Damétal, de Maromme et de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par FARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 196,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de FARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,80 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,96 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désinfecter. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de GRAND QUEVILLY (000353)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Moulineaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 55,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eau.potable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,32 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 20,51 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Régie secteur Rouen : Oissel



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de OISSEL (000379)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Oissel.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 28,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'atténuer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eau.potable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,68 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,08 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de BANLIEUE SUD ROUEN (000545)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de la Chapelle à Saint-Etienne-du-Rouvray.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 132,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 31,88 °f. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,76 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de GD COURONNE - MOULINEAUX (000376)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Moulineaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 38,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eau.potable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,32 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 18,50 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de MAISON BRULEE (002788)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le forage de Mauny (Les Varrats).

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 6 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eau.potable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 20,80 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de CAUDEBEC-LES-ELBEUF (000326)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 23,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'atténuer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eau.potable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,32 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES


Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 9,67 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

 La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Régie secteur Elbeuf : Elbeuf Buquet



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ELBEUF BUQUET (002012)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Mauny (Les Varrats) et de la Neuville du Bosc.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 19 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eau.potable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 19,71 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Régie secteur Elbeuf : Elbeuf Est



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ELBEUF EST (001498)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 21,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'atténuer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eau.potable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,32 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 9,10 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ELBEUF OUEST (000338)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival et le forage les Ecameaux (Elbeuf).

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 39,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,51 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 9,30 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Régie secteur Elbeuf : Freneuse



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de FRENEUSE (000544)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Saint-Etienne-du-Rouvray.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 25,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 31,88 °f. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 26,18 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Régie secteur Elbeuf : Orival



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ORIVAL (000380)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 10,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'atténuer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eau.potable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,32 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 9,21 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ST AUBIN LES ELBEUF (000391)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Saint-Aubin-les-Elbeuf et d'Oival.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 30,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 35,09 °f. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 25,39 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ST PIERRE LES ELBEUF (000394)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de L'Oison et La Fieffe de Saint-Pierre-les-Elbeuf.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 20,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 32,35 °f. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES


Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 19,05 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

 La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ST MARTIN BOSCHERVILLE (000510)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de qualité moyenne. La présence d'un pesticide a été régulièrement observée sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Une dérogation a été accordée par le préfet jusqu'en juillet 2022 pour les triazines (pesticides). Des travaux pour améliorer la qualité sont à réaliser et des actions fortes doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Quevillon.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 19,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,90 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,94 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Des dépassements de la norme réglementaire de 0,1 µg/l ont été constatés pour la déséthylatrazine désisopropyl (3).



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de SAHURS (000498)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous, en dehors du secteur des chemins du Talbot, du marais et du Halage où, depuis le 27 octobre 2021, il a été recommandé de ne pas la boire (sauf si elle est portée à ébullition) en raison de la présence de chlorure de vinyle liée à une stagnation de l'eau très localisée dans des canalisations en PVC. Des mesures correctives sont mises en oeuvre en vue d'un retour à la conformité.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Val-de-la-Haye.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en oeuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 16,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.caupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,37 °f. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,57 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de **BARDOUVILLE** (000410)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de qualité moyenne. La présence de pesticides a été régulièrement observée sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Une dérogation a été accordée par le préfet jusqu'en juillet 2022 pour les triazines (pesticides). Des travaux pour améliorer la qualité sont en cours et des actions fortes doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Bardouville et de Quevillon.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 25,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,00 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 32,13 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Des dépassements de la norme réglementaire de 0,1 µg/l ont été constatés pour la déséthylatrazine désisopropyl (3).



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service Veolia



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de **YVILLE/SEINE** (002794)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Mauny (Les Varrats).

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 9 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :
 - l'affichage en mairie ;
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 26 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 20,10 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de **LE TRAIT** (000400)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage du Trait.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 18,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 23,58 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 16,15 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de JUMIEGES (000467)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Jumièges et de Yainville.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 23,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,80 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 13,26 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour la déséthylatrazine désisopropyl.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de ST PAER (000513)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Duclair.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 11,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 31,65 °f. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 26,56 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de **DUCLAIR** (000336)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Duclair.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 14,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,70 °f. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 25,31 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de **YAINVILLE** (000404)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Yainville.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 23,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 22,94 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 5,80 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de DEVILLE-LES-ROUEN (001698)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Maromme.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 101,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,24 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 15,17 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de **MAROMME MELANGE** (000478)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Maromme et de la vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 173,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,02 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,90 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de MAROMME USINE DE TRAITEMENT (000476)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Maromme.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 81,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,24 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 16,69 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Secteur « Nord-Ouest 2021 » en prestation de service



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de HOUPPEVILLE (002322)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 31,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,80 °f. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,14 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.





Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de HOULME (004155)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Maromme.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 90,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 25,24 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 15,21 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de HÉNOUVILLE METROPOLE (002323)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cependant, des travaux de sécurisation et de protection du captage d'Hénouville sont à réaliser. De plus, des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation de ce captage pour lutter contre les ruissellements.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage d'Hénouville.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 25,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,15 °f. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 15,62 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2021

Zone de distribution de **ISNEAUVILLE** (002317)

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2021 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Veolia.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 33,00 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : www.eaupotable.sante.gouv.fr
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,80 °f. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement cet appareil pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,65 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Réf dossier : 7216
N° ordre de passage : 54
N° annuel : C2021_0630

DÉLIBÉRATION RÉUNION DU CONSEIL DU 13 DÉCEMBRE 2021

S'engager massivement dans la transition social-écologique - Assainissement et Eau - Eau - Régie Publique de l'Eau - Programme de travaux d'eau potable 2022 : approbation

Le coût du programme de travaux Eau potable de l'année 2022, joint en annexe, est estimé à 11 141 500 € HT pour les 71 communes de la Métropole.

Il comprend les opérations principales suivantes :

- l'extension et le renforcement des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable pour un montant de 6 861 500 € HT,
- de gros entretien et de renouvellement des équipements électromagnétiques pour un montant de 500 000 € HT,
- d'ouvrages de stockage d'eau pour un montant de 890 000 € HT,
- de travaux sur les unités de production d'eau potable pour un montant de 925 000 € HT,
- des études pour un montant de 1 965 000 € HT.

S'agissant de travaux d'extension et de renouvellement des réseaux d'adduction et de distribution, ils seront en partie réalisés par le groupement SADE SOGEA NORD OUEST TP titulaire d'un marché à bons de commandes pour les 5 pôles métropolitains.

Pour les opérations de gros entretiens-renouvellement, les travaux sur les ouvrages de stockage d'eau et sur les unités de production d'eau potable, pour certains travaux de renouvellement, de déplacement de réseaux, ainsi que pour les études, il est nécessaire de procéder au lancement de consultations conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique et au programme de travaux dont il est ici demandé approbation. Le lancement des consultations fera l'objet d'une délibération du Bureau.

Ce programme comprend des opérations susceptibles de bénéficier de subventions de la part de l'État, du Département de Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre

du contrat global.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment l'article 10,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie Publique de l'Eau et de la régie Publique de l'Assainissement en date du 7 décembre 2021,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que le programme de travaux sera soumis au Conseil de la Métropole dans le cadre du vote de la délibération budgétaire,
- que les travaux concernés sont susceptibles d'être subventionnés,

Il est procédé au vote à 22h49.

Décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme de travaux 2022 joint en annexe.

La dépense qui en résulte sera imputée sur les chapitres 20, 21 et 23 du budget principal de la Régie Publique de l'Eau de la Métropole Rouen Normandie, sous réserve de l'adoption du budget 2022.

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



Envoyé ID : 076-200023414-20221116-C2022_0664-DE

Reçu en préfecture le 21/12/2021

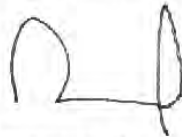
Affiché le



ID : 076-200023414-20211215-C2021_0630-DE

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT



Document signé électroniquement par Nicolas MAYER-ROSSIGNOL
Le Président de la Métropole Rouen Normandie
Date de signature : 21/12/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RÉUNION DU CONSEIL DU 13 DÉCEMBRE 2021 À 18H00

Sur convocation du 3 décembre 2021

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGENTIN (Rouen), Mme ATINAULT (Rouen), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BERNAY (Malaunay) jusqu'à 21h25, M. BIGOT (Petit-Couronne), Mme BIVILLE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. BREUGNOT (Gouy), M. CAILLOT (Elbeuf), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CARON Marine (Rouen), Mme CERCEL (Tourville-là-Rivière), Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan), M. CHAUVIN (Saint-Martin-de-Boscherville), Mme COGNETTA (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DE CINTRE (Rouen), M. DEHAIL (Saint-Aubin-Celloville), M. DELALANDRE Jean (Duclair), M. DELALANDRE Julien (Jumièges), M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), Mme DUTARTE (Rouen), Mme EL KHILI (Rouen), M. EZABORI (Grand-Quevilly), M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) jusqu'à 22h02, Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRENIER (Le Houleme) jusqu'à 22h03, M. GRISEL (Boos), Mme GROULT (Darnétal), M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre), Mme HEROUIN LEAUTEY (Rouen), M. HIS (Saint-Paër), M. HOUBRON (Bihorel) jusqu'à 22h21, M. JAOUEN (La Londe) jusqu'à 22h02, M. JOUENNE (Sahurs), M. LABBE (Rouen), M. LAMIRAY (Maromme) jusqu'à 22h06, Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS (Amfreville-là-Mivoie), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LE GOFF (Moulineaux), Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme LESCONNEX (Rouen), Mme MABILLE (Bois-Guillaume), M. MARCHANI (Rouen), M. MARCHE (Cléon), M. MARTOT (Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. MAUGER (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), M. MENG (La Bouille), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme MEZRAR (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. de MONCHALIN (Rouen) à partir de 19h50, M. MOREAU (Rouen), Mme MOTTE (Petit-Quevilly), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. NAISET (Rouen), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen), M. PONTY (Berville-sur-Seine), M. RAOULT (Grand-Couronne), Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENO (Sotteville-lès-Rouen), M. RIGAUD (Petit-Quevilly) jusqu'à 22h35, M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSEL (Hautot-sur-Seine), M. ROYER (Hérouville), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), Mme SLIMANI (Rouen) jusqu'à 21h46, Mme SOMMELLA (Yville-sur-Seine), M. SORET (Rouen), M. SOW (Rouen), M. PRIMONT (Rouen), Mme THERY (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), Mme THIBAUDEAU (Epinay-sur-Duclair), M. TIMMERMAN (Sotteville-lès-Rouen), M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard).

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville) pouvoir à M. CHAUVIN, M. BEREGOVOY (Rouen) pouvoir à M. MARTOT, Mme BERNAY (Malaunay) pouvoir à M. CAILLOT à partir de 21h25, Mme BOTTE (Oissel) pouvoir à M. BARRE, Mme BOULANGER (Canteleu) pouvoir à M. MERABET, Mme BOURGET (Houpeville) pouvoir à M. BARON, M. BUREL (Canteleu) pouvoir à Mme RENOU, Mme CARON Marie (Canteleu) pouvoir à Mme MABILLE, M. COUPARD LA DROITTE (Rouen) pouvoir à Mme Marine CARON, M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye) pouvoir à M. LAMIRAY jusqu'à 22h06, Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) pouvoir à M. GAMBIER jusqu'à 22h02, Mme DEL SOLE (Yainville) pouvoir à M. CALLAIS, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) pouvoir M. MARUT, M. DUCHESNE (Orival) pouvoir à M. JAOUEN jusqu'à 22h02, M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) pouvoir à M. GUILBERT, Mme FERON (Grand-Quevilly) pouvoir à M. ROULY, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à Mme CHABERT-DUKEN, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) pouvoir à M. DEBREY à partir de 22h02, M. GRELAUD (Bonsecours) pouvoir à M. BONNATERRE, M. GRENIER (Le Houleme) pouvoir à Mme CERCEL à partir de 22h03, M. HUE (Quévreville-la-Poterie) pouvoir à M. VENNIN, M. JAOUEN (La Londe) pouvoir à M. ANQUETIN à partir de 22h02, M. LAMIRAY (Maromme) pouvoir à M. NAIZET à partir de 22h06, M. LECERF (Darnétal) pouvoir à Mme GROULT, M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) pouvoir à M. PONTY, Mme LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges) pouvoir à M. Julien DELALANDRE, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) pouvoir à M. TIMMERMAN, Mme MALLEVILLE (Rouen) pouvoir à Mme DUTARTE, Mme MANSOURI (Rouen) pouvoir à Mme BIVILLE, M. MERLIN (Saint-Martin-du-Vivier) pouvoir à Mme GROULT, Mme MEYER (Caudebec-lès-Elbeuf) pouvoir à M. Jean DELALANDRE, M. de MONCHALIN (Rouen) pouvoir à Mme HEROUIN-LEAUTEY jusqu'à 19h50, Mme MULOT (Notre-Dame-de-Bondeville) pouvoir à M. MOYSE, Mme NICQ-CROIZAT (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à M. MOREAU, M. NOUALI (Petit-Quevilly) pouvoir à Mme GOUJON, M. PELTIER (Isneauville) pouvoir à M. HOUBRON jusqu'à 22h21, Mme RODRIGUEZ (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à M. LE COUSIN, M. ROUSSEAU (Bardouville) pouvoir à Mme SOMMELLA, Mme SERAIT (Elbeuf) pouvoir à M. LABBE, Mme SLIMANI (Rouen) pouvoir à Mme EL KHILI à partir de 21h46, Mme TOCQUEVILLE (Maromme) pouvoir à M. LAMIRAY jusqu'à 22h06, M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen) pouvoir à Mme LESCONNEC, M. VION (Mont-Saint-Aignan) pouvoir à M. DEMAZURE, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) pouvoir à Mme RAVACHE.

Etaient absents :

Mme BONA (Ymare), Mme HARAUX (Montmain), Mme MAMERI (Rouen), M. PEREZ (Bois-Guillaume), M. PETIT (Quevillon)

M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye) à partir de 22h06
 Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) à partir de 22h02
 M. DUCHESNE (Orival) à partir 22h02
 M. HOUBRON (Bihorel) à partir de 22h21
 M. PELTIER (Isneauville) à partir de 22h21
 M. RIGAUD (Petit-Quevilly) à partir de 22h35
 Mme TOCQUEVILLE (Maromme) à partir de 22h06

Programme de travaux d'eau potable 2022

PROGRAMME DE TRAVAUX
2022
Direction de l'Eau

I - EXTENSION ET RENFORCEMENT DES RESEAUX D'ADDUCTION ET DISTRIBUTION		Precisions	Montant €HT
Type d'opération	Travaux de renouvellement de réseau régulier Y compris le remplacement des canalisations en PVC nécessaire au traitement du risque CVM	Porter le renouvellement vers 1 % (valeur estimée 0,75 %)	10 000 000
	Interconnexion de réseaux pour mutualisation des productions	Interconnexion entre Vaubeuge Neuville et Yainville Duclair	1 600 000
	SOUS-TOTAL		11 600 000

II - GROS ENTRETIEN & RENOUVELLEMENT ELECTROMECANIQUE - STATIONS - RESEAUX et DIVERS		Travaux	Montant €HT
Objet	Achat de déblimatrices et mesure de niveaux de réservoirs	Sectorisation et contrôle du fonctionnement du réseau et filtres	200 000
	Renouvellement des équipements de production	Achat fourniture : média filtre, vannes, pompes, surpresseurs air, matériel analyse, filtre à sable et équipements	200 000
	Renouvellement des équipements de production	Remplacement ou régénération des filtres à charbon en grain (CAG)	100 000
	SOUS-TOTAL		500 000

III - OUVRAGES DE STOCKAGE D'EAU - CONSTRUCTION OU GENIE CIVIL		Travaux	Montant €HT
Objet	Travaux conservatoires de Génie Civil et réhabilitation	Usine de Maromme - Réhabilitation et couverture des filtres à sable	140 000
	Raprise d'étanchéité des réservoirs	Travaux d'aménagement sur réservoirs (étanchéité toiture Champs de Course, réhabilitation réservoirs Saint Jacques sur Daméval, Yainville	600 000
	Gestion des capacités de stockage	Travaux de sécurisation de la distribution de Duclair et de Saint Paer	150 000
	SOUS-TOTAL		890 000

IV - UNITES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE - MESURES REGLLEMENTAIRES		Travaux	Montant €HT
Objet	Protection des captages	Création de haies, fascines, travaux réglementaires suite DUP....	310 000
	Mise à niveau des traitements	Remplacement des unités d'ultrafiltration de la Jatte	300 000
	Mise en place de dispositifs de sécurité des personnes sur les ouvrages	Diverses améliorations sur les réservoirs, usines et stations de pompage, sécurité des personnes, matériel surveillances sites	315 000
	SOUS-TOTAL		925 000

V - ETUDES		Travaux	Montant €HT
Objet	Etudes de maîtrise d'œuvre, levés topographiques, investigations complémentaires etc...	Etudes de maîtrise d'œuvre, levés topographiques, investigations complémentaires sur réseaux avant travaux	775 000
	Etude de partenariat et de recherche	Etudes de recherche en eau et de modélisation hydrodynamique des ressources avec le BRGM	840 000
	Schema Directeur Eau	Schema directeur global de la production et distribution ainsi que les performances écologiques	360 000
	SOUS-TOTAL		1 965 000

TOTAL GENERAL 2022	15 880 000
---------------------------	-------------------

Annexe 4 : Glossaire

Définitions précisées dans la circulaire du 28 avril 2008

1. Parties prenantes

Autorité organisatrice

Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte...) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

Opérateur (ou exploitant ou gestionnaire ou service gestionnaire)

Service ou organisme dépendant de l'autorité organisatrice (cas de la gestion internalisée) ou autre organisme (cas de la gestion externalisée) désigné par l'autorité organisatrice, pour assurer tout ou partie des tâches de gestion du service public de l'eau ou de l'assainissement¹.

Habitant

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

Habitant desservi

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

Abonné (ou usager ou client)

Personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement². L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation) etc.. L'abonné perd sa qualité d'abonné lorsque le service est stoppé, quel que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

Abonné domestique ou assimilé

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'Agence de l'Eau.

Abonnement

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service³. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement autonome).

2. Service, missions du service, réclamation

2.1 Service

Service

Au sens du présent document, on entend par « service » le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées peuvent être pour un service d'eau potable la production, le transfert et la distribution et pour un service d'assainissement la collecte, le transport, la dépollution et le cas échéant l'assainissement non collectif. A ces missions s'ajoute en général la gestion des abonnés.

2.2 Missions du service de l'eau

Mission de production

La mission de production consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre ou non le captage, l'adduction de l'eau brute, le pompage en sortie d'usine. La conduite de transfert jusqu'au réservoir situé en dehors des limites de l'usine et ce même réservoir font partie de la distribution.

¹ Inspiré de la norme NF P 15-900-1 de juillet 2000: Services publics locaux. Lignes directrices pour les activités de service de l'alimentation en eau potable et dans l'assainissement. Partie 1 : Service à l'utilisateur - Définition 18.

² Inspiré de la norme NF PI 5-900-1 (définitions 33 et 34)

³ Norme NF PI 5-900-1 (définition 8)

Mission de transfert

La mission de transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la source de l'usine de production jusqu'à des points de livraison de ventes en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

Mission de distribution

La mission de distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

2.3 Missions du service de l'assainissement collectif

Mission de dépollution

La mission de dépollution consiste à assurer le traitement des eaux usées et unitaires en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation. Elle peut comprendre ou non le pompage en sortie d'usine et le rejet lui-même. Les ouvrages situés à l'amont de l'entrée de l'usine de dépollution et de son by-pass font partie de la mission de transport.

Mission de transport

La mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à des usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

Mission de collecte

La mission de collecte consiste à collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport.

2.4 Réclamation

Réclamation

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, duquel une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue⁴.

3. Définitions techniques

3.1 Service de l'eau

Réseau de desserte

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Réseau de distribution

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements⁵.

Volume produit⁶

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

Volume acheté en gros (ou achetés à d'autres services d'eau potable)

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé⁷.

Volume vendu en gros (ou vendus à d'autres services d'eau potable)

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté⁷.

4 Définition 3.2 de la norme ISO 10002 : 2004 de juillet 2004. Management de la qualité. Satisfaction des clients.

Lignes directrices pour le traitement des réclamations dans les organismes.

5 Il s'agit donc de la même définition que celle de l'ASTEE dans la revue Techniques Sciences Méthodes n° 4bis-90 d'avril 1990 : Rendement des réseaux d'eau potable - Définition des termes utilisés.

6 Définition de l'ASTEE. Techniques Sciences Méthodes n° 4bis -90 d'avril 1990 : Rendement des réseaux d'eau potable - Définition des termes utilisés.

7 Le volume importé et le volume exporté sont également définis par l'ASTEE

8 Ces définitions correspondent aux définitions du SANDRE : Échanges DDASS - Distributeurs Version 0.4 du 07/02/2006

Volume mis en distribution⁶

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminuée du volume vendu en gros (exporté).

Volume comptabilisé⁶

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés.

Volume de service du réseau⁶

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

Volume consommateurs sans comptage⁶

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

Prélèvement

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires).

Echantillon⁸

Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

3.2 Service de l'eau : correspondance des définitions avec la terminologie de l'IWA

L'International Water Association présente dans son document « Performance Indicators for Water Supply Services - Opérations & Maintenance Specialist Group » un tableau permettant de faire un bilan des volumes d'eau sur un service. La correspondance entre la terminologie de l'IWA et celle de l'ASTEE (reprise en grande partie au § 3.1) figure dans le tableau suivant, qui est le bilan des volumes tel que vu par l'IWA :

System input volume / Volume produit (1) + Volume acheté en gros (3) + Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1)	Authorised Consumption / Volume consommé autorisé (2) + Volume vendu en gros (4)	Billed authorised consumption / Volume consommé autorisé (2) (partie facturée)	Billed metered consumption (included water exported) / Volume comptabilisé (1) (partie facturée) + Volume vendu en gros (4)	Revenue water / Volume facturé (1)
		+ Volume vendu en gros (4)	Billed unmetered consumption / Volume consommateurs sans comptage (1) (partie facturée)	
	Waterlosses / Volume de pertes (5)	Unbilled authorised consumption / Volume consommé autorisé (2) (partie non facturée)	Unbilled metered consumption / Volume comptabilisé (1) (partie non facturée)	Non revenue water / Volume non facturé
		Apparent losses / Pertes apparentes	Unauthorised consumption / Volume détourné (1)	
Real losses / Pertes réelles		Metering inaccuracies / Volume défaut de comptage (1)		
		Real losses on raw water mains and at the treatment works (if applicable) / Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1)		
		Leakage on transmission and/or distribution mains / Volume des fuites (1) (pour la part due aux conduites de transfert et de distribution)		
		Leakage and overflows at transmission and/or distribution tanks / Volume gaspillé (1) (pour la part due aux débordements de réservoirs) + Volume de fuites (1) (pour la part due aux fuites de réservoirs)		
		Leakage on service connections up to the measurement point / Volume des fuites (1) (pour la part due aux branchements jusqu'aux compteurs)		

(1) défini par l'ASTEE

(2) défini dans le présent document

(3) strictement égal au volume importé défini par l'ASTEE

(4) strictement égal au volume exporté défini par l'ASTEE

(5) volume des pertes en distribution de l'ASTEE si le périmètre considéré est le système de transport et production

On a les égalités suivantes :

Volume consommé autorisé IWA = volume consommé autorisé (défini dans le présent document) + volume vendu en gros (exporté)

Volume consommé total = volume consommé autorisé IWA + volume détourné + volume défaut de comptage

3.3 Service de l'assainissement collectif

Réseau de collecte des eaux usées

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques⁹.

Station d'épuration (ou usine de dépollution)

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

Inondation

L'eau pluviale ne peut être évacuée par le réseau car les bouches d'engouffrement sont obstruées totalement ou partiellement (le réseau en lui-même n'est pas saturé) ; en période de crue de cours d'eau, l'eau inonde la chaussée suite à un défaut d'étanchéité des déversoirs d'orage.

Débordement

L'eau n'est pas évacuée par le réseau soit par manque de capacité hydraulique (y compris pompage, notamment en période de crue), soit suite à une obstruction partielle ou totale de canalisations de collecte ou de transport (les ouvrages d'engouffrement ne sont pas en cause).

Infiltrations

L'eau s'infiltré dans les locaux des usagers par le sol ou les murs en sous-sol.

Refoulement

Retour d'eau du réseau public vers les locaux de l'utilisateur par l'intermédiaire de son branchement. Cela se produit lorsque le branchement n'est pas équipé d'un dispositif anti-refoulement (clapet, pompage) et que la pression (ou niveau d'eau) est élevée dans le réseau public.

⁹ Il est courant de parler de « réseau de collecte hors branchements » pour ne désigner que les canalisations de collecte, de transport et les ouvrages et équipements hydrauliques.

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



ID : 076-200023414-20221116-C2022_0664-DE

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 076-200023414-20221116-C2022_0664-DE

Métropole Rouen Normandie

Le 108

108 Allée François Mitterrand

CS 50589

76006 ROUEN CEDEX

Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 52 68 59

www.metropole-rouen-normandie.fr

Ma Métropole

metropole-rouen-normandie.fr

0 800 021 021

Service & appel gratuits